

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr  
ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

## Budget 2002 : insuffisances et redéploiement

Avec une croissance de 2,2% d'augmentation pour les dépenses ordinaires (DO, les salaires) et les crédits de paiement (CP, la dotation des laboratoires et le fonctionnement) et de 2,9% pour les autorisations des programmes (AP, les équipements et infrastructures), le budget prévisionnel de la recherche publique n'apparaît pas catastrophique. Il progresse, globalement, à un rythme proche de celui de l'inflation, c'est donc un projet de budget stable que soumet le ministre au vote de l'Assemblée Nationale. Cependant, en niveau, il est en-dessous de celui de 1993.

Il s'agit en fait d'un budget pauvre. Sur le plan de l'emploi scientifique, les créations d'emploi (463 dans les EPST, dont 200 pris sur les moyens propres des organismes pour titulariser des précaires) ne suffisent pas pour anticiper les départs à la retraite afin d'assurer les transferts de savoirs et de compétences, pour résorber la précarité et pour réduire effectivement le temps de travail.

De plus, l'examen de la répartition des affectations budgétaires et des créations d'emploi montre un double redéploiement de l'appareil public de recherche : un redéploiement structurel au bénéfice de la recherche universitaire et des organismes de recherche spécialisés d'une part, un redéploiement thématique au bénéfice des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et de secteurs ciblés de sciences de la vie de l'autre. Les autres disciplines sont mises à mal, quoi qu'en dise le ministre, la recherche fondamentale est affaiblie et surtout il n'est pas tiré partie de ce qui fait la force et l'originalité du CNRS, sa multidisciplinarité et la fécondation entre disciplines qu'il permet. Des disciplines entières sont sacrifiées, hypothéquant des avancées

originales qui ne peuvent être programmées.

Ne parlons pas des conditions de travail. La réduction du temps de travail n'étant pas accompagnée de création d'emplois, il faudra travailler autant, sinon davantage. La dotation de base des laboratoires est sacrifiée dans des grands organismes comme le CNRS (où les CP vont baisser compte tenu de l'inflation). L'allocation des doctorants est faiblement revalorisée ; le ministre les incite à travailler pendant la durée de la thèse.

Ce budget est présenté dans la presse comme un budget optimiste. En effet, le contexte économique de récession mondiale auquel s'est ajouté depuis le 11 septembre un contexte de guerre (à laquelle la France participe, rappelons-le), ne pourront qu'amener une révision à la baisse de ce projet. Gageons que les orientations resteront les mêmes, avec moins de sous et moins de postes pour la recherche !

Annick KIEFFER

### TOULOUSE

Le SNTRS-CGT assure les familles des victimes, les salariés et les populations touchés de sa solidarité. Des laboratoires de recherche ont été endommagés. L'avenir de programmes, de projets de doctorats est mal assuré. Certains agents sont dans le besoin. C'est pourquoi nous faisons appel à la solidarité financière dans l'immédiat. Il faut reconstruire, redémarrer les activités, loger. C'est aux responsables de payer, en l'occurrence le Groupe TOTAL Fina.

### Journées d'Etudes du SNTRS-CGT

Les 30 et 31 janvier 2002

*Autour des thèmes des trois groupes de travail*

**RECRUTEMENT, PROMOTION, EVALUATION, CARRIERE ;**

**POLITIQUE SCIENTIFIQUE ;**

**EUROPE, UNIVERSITES, REGIONS ;**

Nous faisons appel à vos contributions pour la Tribune libre.

Les productions des groupes de travail, qui se réunissent encore en ce moment, seront publiées.

## Sommaire

Page 1	Edito— <b>Budget 2002 : insuffisances et redéploiement.</b>
Page 2	Journées d'Etudes du SNTRS-CGT les 30 et 31 janvier 2002.
Page 3	<b>Halte à la guerre ! Halte au terrorisme !</b>
Pages 4-5	<b>Après la catastrophe de Toulouse, l'activité des universités et de la recherche doit continuer.</b> Communiqué des syndicats de la recherche SNTRS-CGT et SNCS-FSU. Déclaration de la CGT et de la fédération nationale des industries chimiques CGT et déclaration de Bernard THIBAUT, Secrétaire Général de la CGT.
Pages 6-7	<b>Compte rendu de la rencontre entre le Ministère de la Recherche et les syndicats sur le budget 2002 du 14/9/01.</b>
Pages 8 à 12	Tableaux projet de budget 2002 EPST, autres organismes, Enseignement supérieur, emploi et transformation d'emploi EPST...
Pages 13-14	<b>Tract : Projet de budget 2002 : inacceptable !</b>
Page 15	<b>Les 35 heures ? On n'y est pas encore !</b>
Pages 16 à 19	<b>ARTT</b> comptes rendus des rencontres avec les directions d'organismes : <b>au CNRS</b> réunions des 24/9 et 11/10 et du CTP du 18/10/01 <b>et à l'INSERM</b> réunion du 12/10/01.
Page 20	<b>CTP du CNRS</b> : compte rendu de la réunion du 18/10/01 <i>par Jocelyne LEGER, Bernard BLANC et Jacques Millet.</i>
Pages 21 à 23	<b>Conseil Scientifique du CNRS</b> : compte rendu du 27/9/01 et documents du CNRS—Campagne ITA et chercheurs 2002.
Pages 24-25	<b>Résultats des élections aux CSD du CNRS et liste des élus SNTRS.</b>
Page 26	<b>Emploi CNRS : DANGER : réduction des effectifs statutaires dans 6 départements sur 8.</b>
Page 27	<b>SOLEIL : Grâce à l'action des personnels du LURE, le CNRS est contraint d'accepter</b> : la création d'une UR Soleil, l'affectation des personnels CNRS, l'évaluation des personnels de l'UR Soleil et de l'activité scientifique de la société civile par les instances du CNRS.
Pages 28-29	<b>Réunion des Elus C du département Sciences Chimiques</b> du 11/9.01, <i>par Yves BERCHADSKY et Alain WATTIAUX.</i>
Pages 30-31	<b>CHS central du CNRS</b> : compte rendu du 21/5/01.
Page 32	<b>Pétition : Exiger la reconduction du Congé de Fin d'Activité (CFA).</b>
Page 33	Info CFA - Mesures de revalorisation des indemnités pour frais de déplacement— Notre camarade Claude BLANCHET de Caen n'est plus.
Pages 34 à 39	<b>TRIBUNE LIBRE</b> -Quelques questions de fond <i>par Jean-Paul LACHARME.</i> -A propos des projets de restructuration des laboratoires spatiaux <i>par Philippe BOUYRIES (réédition complète)</i> -Retraites, attention au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) ! <i>par René MALZIEU.</i>
Page 39	<b>RETRAITES : 13 décembre 2001, Bruxelles, TOUS ENSEMBLE,</b> un appel de l'Union Confédérale Retraités-CGT.
Page 40	<b>Résultats des élections au Conseil d'Administration de l'IRD 2001.</b>

Bon rétablissement à notre camarade Georges HELMER...  
de l'Observatoire de Nice, qui a été victime d'un accident grave, dont il se remet lentement. Nous lui exprimons tous notre amitié et lui souhaitons un rétablissement rapide et complet.

## **Halte à la guerre ! Halte au terrorisme !**

Nous avons été horrifiés devant le désastre humain provoqué par les attentats commis aux États-Unis d'Amérique. Ces actes terroristes ne sont en aucune manière légitimes. Nous les condamnons sans appel.

Le gouvernement des USA et ses alliés, avec le soutien logistique de la France, ont déclenché la guerre contre l'Afghanistan, présentée comme riposte aux attentats du 11 septembre.

Agir contre les actes terroristes est une nécessité qui doit s'exercer dans le respect des règles du droit international. Cependant il est hors de question de répondre à de tels crimes avec les moyens de leurs auteurs. Si tel était le cas, ceux-ci auraient atteint leur but. Le fanatisme de ceux qui acceptent d'aller au suicide en provoquant la mort de milliers de personnes n'explique pas tout : il faut examiner les raisons pour lesquelles certains ont perdu tout sens commun, pourquoi d'autres pourraient en faire autant et savoir qui sont les vrais commanditaires de ces attentats.

Au niveau international se mène une politique de plus en plus au détriment des peuples, notamment ceux des pays sous développés. Le droit d'une grande partie des peuples est nié au profit des Etats les plus riches qui s'arrogent le droit de dicter leurs volontés aux peuples du monde entier. Le chef de file de cette politique est le gouvernement des Etats-Unis. Mais nous ne devons pas oublier les responsabilités d'autres gouvernements dont ceux de l'Union Européenne et des trusts internationaux. Cette situation sert de prétexte à ceux qui perpètrent ces actes terroristes.

Déclencher la guerre et appeler à l'union sacrée contre le terrorisme sans remédier à cette politique de deux poids et deux mesures, c'est s'enfermer dans une vision que tente de nous imposer le gouvernement des USA, vision où s'affronteraient "l'empire du bien" symbolisé par les Pays Occidentaux et "l'empire du mal" symbolisé par l'Islam et tous les pays dominés.

La solution ne peut donc passer par une nouvelle guerre dont, nous l'avons déjà vu il n'y a pas si longtemps, les seuls à en subir massivement les conséquences sont les populations civiles. Une telle guerre risque par ses répercussions, d'être dévastatrice et pas seulement en Afghanistan.

La logique de guerre sert, en outre, d'alibi à une politique sécuritaire, à la remise en cause des libertés individuelles et collectives et aux licenciements. Le SNTRS-CGT s'oppose partout aux interdits de se réunir, de circuler ou de revendiquer et de défendre les droits des salariés. Cela à quelque niveau que ce soit.

Tout cela fonde notre refus d'une guerre qui ne fait que commencer.

Il est temps que les peuples s'unissent pour combattre la pauvreté et établir de nouvelles coopérations, entre nations, pour imposer la paix et le désarmement.

Villejuif, le 16 octobre 2001

*Communiqué des syndicats de la recherche SNTRS-CGT et SNCS-FSU.*

## **Après la catastrophe de Toulouse, l'activité des universités et de la recherche doit continuer.**

Vendredi 21 septembre 2001, l'explosion d'un stockage de nitrate d'ammonium à l'usine de la Grande Paroisse (Groupe TOTAL-ELF-FINA) a ravagé la ville. On compte en ce moment 29 morts, une vingtaine de disparus et plus de 2000 blessés. Les syndicats de la recherche assurent les familles des victimes, les salariés des entreprises et les populations concernées de leur solidarité totale dans cette épreuve. Le souffle de l'explosion a détruit de nombreux logements, de nombreuses entreprises, établissements scolaires et a touché gravement les universités et les laboratoires de recherche. Par miracle, on ne compte que des blessés parmi les personnels de l'université et les étudiants.

Les laboratoires et établissements universitaires les plus touchés sont l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Chimiques, le laboratoire de Génie Chimique et l'IUT de Génie Chimique, tous situés à 500 mètres de l'explosion. Ces établissements et ce laboratoire sont définitivement détruits. L'onde de choc a également gravement endommagé l'Université du Mirail, dont la Maison de la Recherche, la cité universitaire Daniel Faucher. Des dégâts sont également à déplorer à l'Institut de Mécanique des Fluides, à l'Université Paul Sabatier, à l'INSA, à l'Université des Sciences Sociales et dans de nombreux laboratoires du CNRS, de l'INSERM, etc..

Durant ces événements, le personnel toutes catégories confondues a fait preuve d'un sens remarquable du service public, pour protéger les personnes et les biens.

Il s'agit maintenant de faire le bilan et de reconstruire.

L'Etat, en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur, doit prendre ses responsabilités et débloquer immédiatement les crédits nécessaires dont le montant doit correspondre à l'ampleur du désastre.

Les redémarrages des activités doivent se faire de façon urgente pour les étudiants et les laboratoires.

Il faut prévoir les reconstructions nécessaires.

Il faut assurer à l'ensemble des 120 000 étudiants de Toulouse la possibilité de reprendre les cours le plus rapidement possible.

Il faut permettre aux doctorants et aux chercheurs de reprendre leur travail dans des conditions normales.

Des solutions existent pour l'urgence : Toulouse dispose de locaux vides, casernes, locaux universitaires en restructuration, bureaux et locaux industriels, qui peuvent être aménagés, réquisitionnés ou loués.

La reconstruction nécessaire des locaux d'enseignement et de recherche doit être envisagée dès maintenant.

Les syndicats de la recherche, SNTRS-CGT et SNCS-FSU, demandent aux autorités de prendre leurs responsabilités. Ils ont décidé de rencontrer les présidents d'universités et les responsables de la recherche dans les jours à venir. Ils demandent à ce que les personnels et les étudiants soient associés aux cellules de crise qui sont ou vont être mises en place et aux décisions qui doivent être prises pour le long terme.

Toulouse le 23 septembre 2001

## **SOLIDARITE TOULOUSE**

Nous transmettons à tous les adhérents qui ont une adresse électronique les comptes rendus des cellules de crise des syndicats et du CNRS que les camarades de Toulouse réalisent et nous font parvenir afin de vous tenir informés au fur et à mesure du traitement des graves problèmes posés par cette catastrophe et des interventions et de la solidarité organisées.

**Nous appelons les sections du SNTRS-CGT à la solidarité la plus large possible.**

Les sections syndicales, les adhérents et tous les collègues du CNRS, de l'INSERM et des autres organismes **peuvent adresser leurs dons à l'ordre du SNTRS-CGT MIDI PYRENEES, en mettant au dos des chèques "SOLIDARITE TOULOUSE"**

**Envoyer vos chèques et courriers à l'adresse suivante :**

**SNTRS-CGT MIDI-PYRENEES**

**14 Avenue Edouard Belin**

**31400 Toulouse**

*Les camarades de la région Midi-Pyrénées du SNTRS-CGT nous ont adressé un message de remerciement en nous indiquant que le Bureau Régional avait décidé d'en faire profiter ceux qui, parmi les syndiqués de la région, ont subi des dommages, ainsi que les collègues sur statut précaire les plus en difficulté.*

21 septembre 2001

### Accident de l'usine chimique Grande Paroisse de Toulouse

Déclaration de la Cgt et de la fédération nationale des Industries chimiques Cgt

Aujourd'hui, une terrible explosion vient de se produire à l'usine d'engrais Grande Paroisse de Toulouse. Les premières informations font état d'au moins douze morts, de plus de 200 blessés.

La Cgt et sa fédération des Industries chimiques assurent les familles des victimes, les salariés de l'entreprise et les populations concernées de leur solidarité totale dans cette épreuve.

Il est évidemment trop tôt pour se prononcer sur les causes réelles de ce qui apparaît comme un des plus graves accidents industriels intervenus ces dernières années en France. L'enquête devra établir ces causes. Il est souhaitable que les militants syndicaux de l'entreprise y soient associés. Cet accident doit conduire à s'interroger sur l'accroissement des risques de ce type d'usine et à en tirer enseignement.

Depuis de nombreuses années, sous la pression des critères financiers, les directions réduisent les dépenses salariales. Cela se traduit par des suppressions d'emplois, par des volumes élevés d'heures supplémentaires, par le développement à outrance de la sous-traitance. Ainsi pour l'usine de Toulouse (groupe AtoFina), 30% des heures de travail étaient sous-traitées dès 1999.

Ces politiques pratiquées dans la plupart des usines pétrolières et chimiques, conduisent à une prise de risques insensés. Souvent, seuls l'expérience, le savoir-faire et l'implication des salariés permettent d'éviter les sinistres. Mais, il est clair qu'à poursuivre comme aujourd'hui dans les politiques contre l'emploi, il va arriver un moment où les accidents risquent de se multiplier.

Pour la Cgt, il convient d'urgence de mettre un terme à cette dérive dangereuse. Dans ce secteur, la sécurité des installations, des salariés et des populations dépend étroitement des effectifs, de leur formation, des conditions d'emploi et de travail.

La Cgt et ses syndicats des Industries chimiques, notamment à AtoFina, ne cessent d'alerter les pouvoirs publics et les directions sur ce grave problème. Les réponses tardent ou ne sont pas à la hauteur des enjeux.

En toutes circonstances, les politiques menées, notamment au plan de l'emploi, doivent viser à empêcher la survenue d'incidents et d'accidents.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut sortir de cet engrenage dangereux. Il est urgent de réévaluer l'ensemble des politiques de sécurité dans toutes les usines à risques.

Pour sa part, la Cgt assumera ses responsabilités et entend renforcer son action contre les politiques qui déstructurent l'emploi. Elle attend que chacun, directions d'entreprises et pouvoirs publics, assume également les siennes pour garantir la sécurité dans et autour de ces installations.

25 septembre 2001

### Après l'accident de l'usine chimique de Toulouse

Déclaration de Bernard Thibault, Secrétaire général de la Cgt

Les commentaires et prises de positions, qui se multiplient après la catastrophe qui frappe des milliers de familles dans l'agglomération toulousaine, ont un côté indécent et hypocrite.

Indécent, parce que l'heure est d'abord à l'urgence face à l'ampleur des problèmes à résoudre pour une population meurtrie.

Logements, services publics, écoles, entreprises.... Beaucoup est à reconstruire. 1 000 salariés ne peuvent plus travailler, près de 20 000 sont touchés d'une manière ou d'une autre. C'est le silence lorsque nous souhaitons être partie prenante des cellules de crise et des commissions d'enquête. C'est incompréhensible ! Cette attitude me fait douter de la volonté des pouvoirs publics à prendre l'exacte mesure du désastre local.

Hypocrite, la polémique qui s'intensifie sur le déménagement des usines dites à risque l'est assurément.

Non pas qu'il ne faille pas réfléchir à un aménagement du territoire conjuguant besoin industriel et cadre de vie, mais force est de constater que ce débat tronqué a d'abord pour conséquence d'éluider complètement la responsabilité des entreprises qui, par leurs choix de gestion, dérogent trop souvent aux principes de précaution, voire aux règles élémentaires de sécurité.

Du recours excessif à la sous-traitance, y compris pour des tâches de maintenance ou de sécurité des

installations, à des emplois précaires, aux gains de productivité aveugle, en passant par le sous-investissement dans les entreprises, voilà quelques faits que constatent quotidiennement les salariés, leurs représentants syndicaux, leurs élus dans les Comités d'hygiène et de sécurité.

Cette tendance se trouve d'autant plus encouragée que la prise de risque est en fait supportée - si les choses tournent mal - par les salariés, la population et la collectivité nationale qui sont appelés pour réparer les dégâts.

Aujourd'hui, c'est de nouveau Elf-Total qui est sur le devant de la scène, ses responsabilités devront être complètement identifiées.

Bien plus que la localisation des usines (le transfert du risque ne résoud rien), ce qui doit être profondément revu, ce sont les conditions matérielles et humaines permettant aux salariés compétents et en nombre suffisant d'avoir les moyens de maîtriser leur outil de travail en toute sécurité pour eux-mêmes et leur environnement.

La Cgt déploie son propre réseau de solidarité pour venir en aide à tous ceux qui en ont tant besoin. Nous avons bien l'intention, dans le même temps, de créer les conditions pour que les véritables responsabilités soient mises en lumière.

### DERNIERE MINUTE TOULOUSE

**Plus d'un million de francs collectés par l'ensemble des organisations de la CGT.**

Au soir du 18 octobre, le total des sommes collectées au titre de la solidarité avec les victimes de la catastrophe de Toulouse atteignait 1 030 445,82F. A ce montant vient s'ajouter un versement de 50 000F de la Fédération PTT, montant de la collecte organisée pendant le 31ème congrès qui se tenait la semaine passée à Clermont-Ferrand. Les congressistes avaient en effet pris la décision de verser leur journée de salaire du 16 octobre à la solidarité Toulouse. Nous reviendrons dès le prochain numéro sur l'ampleur de ce mouvement de solidarité et les actions très concrètes qu'il a permis de réaliser.

Extrait de la Nouvelle Vie Ouvrière 26  
octobre 2001

## Compte-rendu de la rencontre entre le ministre de la recherche et les syndicats sur le budget 2002 du 14/9/01

Participaient à la rencontre pour le SNTRS-CGT : Annick KIEFFER, Michel PIERRE.

Le ministre de la recherche Schwartzberg a reçu les syndicats des EPST le 14 septembre 2001 pour leur présenter le projet de budget 2002 de son ministère.

Ce budget prévisionnel se décompose comme suit :

- Dépenses Ordinaires (DO) + Crédits de paiement (CP) : 57.234 MF, soit +2,2% par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2001

- Autorisations de programmes (AP) : 25.158MF, soit +2,9%.

Commentaires : ce budget est stable en volume par rapport à 2001, compte tenu de l'inflation. Supérieur à la progression moyenne du budget de l'Etat, son niveau ne lui permet pas d'assurer l'amélioration nécessaire du niveau de l'emploi et une dynamique suffisante pour répondre aux besoins.

Le ministre a déterminé quatre axes de priorité : l'emploi, les jeunes, le fonctionnement et les investissements et enfin les champs disciplinaires prioritaires, sans léser les autres champs.

### L'emploi

Le ministre annonce la mise en place d'une politique de gestion prévisionnelle de l'emploi pour la période 2001-2010 dont les fils conducteurs sont :

- l'anticipation des départs à la retraite des années 2005-2010. Il s'agit d'assurer un vivier de docteurs, de mettre fin aux files d'attentes et d'éviter les coups d'accordéon ;

- le rajeunissement des effectifs sur des objectifs clairs ;

- l'amélioration de l'encadrement administratif et technique des laboratoires ;

- une réorientation de l'emploi vers les thèmes prioritaires (STIC, environnement, biologie)

500 emplois sont créés dont 463 pour les EPST et 37 pour le ministère de la culture, 100 emplois de chercheurs et 363 emplois d'ITA. Avec les départs en retraite cela devrait assurer un taux de recrutement de 5% (3% en 2000) et de 5% (2001 dans le cas des chercheurs) Ces créations se répartissent ainsi :

CNRS	140
INRIA	110
INRA	100
INSERM	80
IRD	20
INRETS	7

65,3 MF sont affectés aux mesures catégorielles (amélioration de carrière, requalification des emplois, repyramidage et prise en compte des sujétions et as-

treintes).

*Commentaire : Les créations d'emploi, certes supérieures à celles de 2001, sont insuffisantes à la relance de l'emploi scientifique. Ces 463 emplois ne pourront répondre à la fois à la question du renouvellement anticipé de la population des EPST, à la résorption de la précarité (qui nécessiterait la création d'environ 4000 emplois pour le seul CNRS) et la mise en place de la RTT (pour laquelle il faudrait créer des nouveaux emplois à hauteur de 10% des effectifs en place). Il n'est même pas sûr que l'effectif statutaire augmentera, comme l'année dernière au CNRS. Quant aux mesures catégorielles, une partie sera consacrée à la prise en compte des sujétions et astreintes. Il y a fort à parier qu'elle se fera sous forme de primes ou indemnités forfaitaires. Quelle part sera accordée au blocage des carrières des chercheurs et des ITA ?*

*Le compte n'y est pas !*

### Les jeunes

Le nombre d'allocations de recherche est stable par rapport à 2001. Le montant des allocations de recherche est augmenté de 5% et passe à 7.807F brut mensuel. Ce n'est pas suffisant reconnaît le ministre qui s'empresse d'ajouter que 67% des nouveaux allocataires seront également des moniteurs. La somme de ces deux modes de rémunérations, environ 10.000F, assure dit-il un revenu décent à 55% des allocataires.

Un effort plus important concerne les conventions Cifre dont le nombre est porté à 2.337 en 2002 (1794 en 2001).

Pour assurer une plus grande autonomie aux jeunes chercheurs, le ministre entend poursuivre la politique d'Action Concertée Initiative jeunes Chercheurs dont l'objectif est de financer des projets présentés par des chargés et maîtres de conférences depuis moins de trois ans.

*Commentaire : Il y a loin du discours aux actes. La revalorisation des allocations est très insuffisante. Leur nombre stagne. L'astuce qui consiste à instaurer une quasi obligation d'enseigner pendant la thèse est inacceptable. Nous ne sommes pas dupes. Les doctorants doivent maintenir leur pression pour une véritable revalorisation des allocations qui leur permette de vivre décemment de leur travail de recherche. On voit mal comment cette mesurette doublée d'un artifice pourra attirer les jeunes vers la recherche.*

### Les moyens matériel de la recherche

Les moyens de fonctionnement et d'investissement (AP) sont renforcés, +9% afin de renforcer le soutien de base des laboratoires. Ces moyens croissent de 19,3% dans les universités (+6,9% destinés au soutien de

base et +48,3% pour les moyens d'investissement) et de 6,3% dans les EPST. Entrent dans ces crédits les plate-formes technologiques, l'équipement de l'In-driss en un nouveau supercalculateur, la construction de Soleil, et les équipements de l'Inria, de l'Inserm, etc.

*Commentaire : Le soutien de base des laboratoires est le seul moyen d'assurer leur indépendance. Or, si celui des laboratoires universitaires connaît une très relative amélioration, cela ne semble pas être le cas pour les EPST où les équipements prévus, très coûteux (Soleil en particulier) ou orientés vers les priorités du gouvernement (génomique, STIC en particulier), absorberont une grande partie de l'augmentation annoncée.*

Les champs disciplinaires prioritaires

Le ministre affirme que ces orientations prioritaires ne se feront pas au détriment des autres disciplines. Pour notre part nous avons les plus grandes inquiétudes à ce sujet.

Les moyens du Fonds National de la science (FNS) passent à 1000MF (+13%) ; ceux du Fonds de la recherche et de la technologie stagnent en volume (1000MF également).

Les disciplines prioritaires sont les sciences de la vie, les sciences et technologies de l'information et de la communication, l'environnement et l'énergie.

\*Les sciences de la vie sont la première priorité, avec 14.600MF (+3,4%). A l'intérieur de ce vaste champs disciplinaire, les priorités iront à la génomique et post-génomique (séquençage du génome, génopôles), aux maladies transmissibles (ESST, maladies à prions, paludisme), biologie intégrative et neurosciences intégratives, enfin aux recherches sur le vieillissement, avec en particulier la création d'un institut de la longévité sous forme d'une GIS associant les EPST concernés et les associations.

\*Les recherches sur l'environnement, l'énergie et le développement durable, avec une dotation de 9.478 MF (+3,3%), seront centrées sur l'effet de serre et le changement climatique, l'observation de la terre, la préservation des ressources naturelles, les énergies alternatives et les transports. Elles seront structurées par des instituts fédératifs et des observatoires des recherches en environnement. Les moyens en recherche du ministère de l'Environnement sont accrus (+17%). L'Institut de protection et de sûreté nucléaire (EPSN) est transformé en Institut national de radioprotection et de sûreté nucléaire. Sa dotation, en hausse (+18%) relève depuis 2001 du ministère de l'environnement.

\*5.400MF (+ 7,1%) sont affectés aux sciences et technologies de l'information. Les effectifs doivent être accrus de 25% sur la période 2000-2005. Le moyens de l'Inria seront augmentés de 30% en 2002. L'Inria sera équipé d'un supercalculateur, et Renater 3<sup>ème</sup> génération sera mise en place.

\*L'espace demeure une priorité avec un budget de 9.371MF.

*Commentaire : Ce projet de budget relève d'une conception dirigiste de la recherche. Les retards dans un certain nombre de domaines de la recherche ne peut que s'accroître. Rien ne dit que la génomique répondra à tous les espoirs que l'on met sur elle. Il s'agit d'un véritable redéploiement de la recherche qui est opéré progressivement, au détriment des recherches fondamentales. Certes il est nécessaire de porter un effort particulier sur les problèmes qu'affrontent les hommes (environnement, énergies renouvelables, santé, etc.), mais les solutions et les avancées doivent beaucoup à l'interaction entre les disciplines et au maintien d'une recherche fondamentale de grande qualité dans des champs très divers. Au-delà des priorités disciplinaires, ce budget porte la marque des priorités accordées aux technologies. C'est beaucoup par la qualité des équipements et par l'amélioration vigoureuse des moyens des laboratoires que le dynamisme de la recherche serait relancé.*

**Ce projet de budget peut être qualifié de budget pauvre. Il n'atteint pas en volume le niveau du BCRD de 1993. Il est insuffisant pour donner un nouveau dynamisme à la recherche publique, assurer le rajeunissement des organismes, attirer les jeunes, assurer des carrières décentes et une réduction du temps de travail qui ne s'accompagne pas d'une intensité horaire accrue et d'une chasse aux " temps morts ". La revalorisation des allocations de recherche pour les doctorants est très faible, comme le reconnaît lui-même le ministre. Les doctorants sont sommés de trouver des compléments de rémunération dans le monitorat. La politique de recherche reste dirigiste et orientée de façon très pointue. Enfin, ce budget, dans le contexte actuel, risque fort d'être amputé. Cela se fera-t-il au détriment de l'emploi et des champs non prioritaires ?**

# PROJET DE BUDGET 2002

## EPST

CNRS				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	411856000	410871000	985000	0.24
Autorisations de programmes (AP)	457179000	427299000	29880000	6.99
Dépenses ordinaires (DO)	1760210647	1742801739	17408908	1.00
<b>Le budget total du CNRS (DO+CP)</b>	<b>2172066647</b>	<b>2153672739</b>	<b>18393908</b>	<b>0.85</b>
INSERM				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	119386000	113866000	5520000	4.85
Autorisations de programmes (AP)	124706000	116779000	7927000	6.79
Dépenses ordinaires (DO)	325944406	315891133	10053273	3.18
<b>Le budget total de l'INSERM (DO+CP)</b>	<b>445330406</b>	<b>429757133</b>	<b>15573273</b>	<b>3.62</b>
INRIA				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	30584000	28173000	2411000	8.56
Autorisations de programmes (AP)	37579000	28904000	8675000	30.01
Dépenses ordinaires (DO)	66361560	59433774	6927786	11.66
<b>Le budget total de l'INRIA (DO+CP)</b>	<b>96945560</b>	<b>87606774</b>	<b>9338786</b>	<b>10.66</b>
INRA				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	87251000	96436000	-9185000	-9.52
Autorisations de programmes (AP)	96913000	100342000	-3429000	-3.42
Dépenses ordinaires (DO)	466017055	453846822	12170233	2.68
<b>Le budget total de l'INRA (DO+CP)</b>	<b>553268055</b>	<b>550282822</b>	<b>2985233</b>	<b>0.54</b>
IRD (ORSTOM)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	30302000	29363000	939000	3.20
Autorisations de programmes (AP)	31315000	29821000	1494000	5.01
Dépenses ordinaires (DO)	136018177	135585107	433070	0.32
<b>Le budget total de l'IRD (DO+CP)</b>	<b>166320177</b>	<b>164948107</b>	<b>1372070</b>	<b>0.83</b>
INRETS				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	6763000	6711000	52000	0.77
Autorisations de programmes (AP)	7333000	6723000	610000	9.07
Dépenses ordinaires (DO)	28799024	28131417	667607	2.37
<b>Le budget total de l'INRETS (DO+CP)</b>	<b>35562024</b>	<b>34842417</b>	<b>719607</b>	<b>2.07</b>
INED				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4037000	3916000	121000	3.09
Autorisations de programmes (AP)	4102000	3980000	122000	3.07
Dépenses ordinaires (DO)	10280515	10035719	244796	2.44
<b>Le budget total de l'INED (DO+CP)</b>	<b>14317515</b>	<b>13951719</b>	<b>365796</b>	<b>2.62</b>
CEMAGREF				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5900000	5970000	-70000	-1.17
Autorisations de programmes (AP)	6610000	6153000	457000	7.43
Dépenses ordinaires (DO)	35417247	34572388	844859	2.44
<b>Le budget total du Cemagref (DO+CP)</b>	<b>41317247</b>	<b>40542388</b>	<b>774859</b>	<b>1.91</b>
LCPC (Labo Central des Ponts & Chaussées)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	7125000	7439000	-314000	-4.22
Autorisations de programmes (AP)	7912000	7455000	457000	6.13
Dépenses ordinaires (DO)	35750985	34869689	881296	2.53
<b>Le budget total du LCPC (DO+CP)</b>	<b>42875985</b>	<b>42308689</b>	<b>567296</b>	<b>1.34</b>

## Total EPST

Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	703204000	702745000	459000	0.07
Autorisations de programmes (AP)	773649000	727456000	46193000	6.35
Dépenses ordinaires (DO)	2864799616	2815167788	49631828	1.76
<b>Total EPST (DO+CP)</b>	<b>3568003616</b>	<b>3517912788</b>	<b>50090828</b>	<b>1.42</b>

Toutes les sommes sont exprimées en euros.

PLF : Projet de Loi de Finance ; LFI : Loi de Finance initiale

## Autres Organismes

CEA (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	375000000	375000000	0	0.00
Autorisations de programmes (AP)	375000000	375000000	0	0.00
Dépenses ordinaires (DO)	442433000	448809907	-6376907	-1.42
<b>Le budget total (DO+CP)</b>	<b>817433000</b>	<b>823809907</b>	<b>-6376907</b>	<b>-0.77</b>
BRGM (Recherche)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	14885000	14672000	213000	1.45
Autorisations de programmes (AP)	14992000	14992000	0	0.00
Dépenses ordinaires (DO)	19386941	19386941	0	0.00
<b>Le budget total (DO+CP)</b>	<b>34271941</b>	<b>34058941</b>	<b>213000</b>	<b>0.63</b>
CIRAD				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	24462000	23813000	649000	2.73
Autorisations de programmes (AP)	24460000	24003000	457000	1.90
Dépenses ordinaires (DO)	91598085	89792929	1805156	2.01
<b>Le budget total (DO+CP)</b>	<b>116060085</b>	<b>113605929</b>	<b>2454156</b>	<b>2.16</b>
CNES				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	1013024000	1013024000	0	0.00
Autorisations de programmes (AP)	995492000	995492000	0	0.00
Dépenses ordinaires (DO)	139490851	139490851	0	0.00
<b>Le budget total (DO+CP)</b>	<b>1152514851</b>	<b>1152514851</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>
IFREMER				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	70219000	66212000	4007000	6.05
Autorisations de programmes (AP)	68899000	72560000	-3661000	-5.05
Dépenses ordinaires (DO)	81483635	80245199	1238436	1.54
<b>Le budget total (DO+CP)</b>	<b>151702635</b>	<b>146457199</b>	<b>5245436</b>	<b>3.58</b>
ADEME				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	18907000	19669000	-762000	-3.87
Autorisations de programmes (AP)	19669000	19669000	0	0.00
Dépenses ordinaires (DO)	7741480	7664832	76648	1.00
<b>Le budget total (DO+CP)</b>	<b>26648480</b>	<b>27333832</b>	<b>-685352</b>	<b>-2.51</b>
Institut Polaire (IFRTP)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5348000	5077000	271000	5.34
Autorisations de programmes (AP)	5366000	5259000	107000	2.03
Dépenses ordinaires (DO)	11165200	10934711	230489	2.11
<b>Le budget total (DO+CP)</b>	<b>16513200</b>	<b>16011711</b>	<b>501489</b>	<b>3.13</b>

Dans ces tableaux les sommes sont exprimées en euros

PLF : Projet de Loi de Finance ; LFI : Loi de Finance initiale

## Autres affectations de crédits

Moyens de fonctionnement des services (Ministériels)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Dépenses ordinaires (DO)	8537000	8384696	152304	1.82
Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	104426000	103742000	684000	0.66
Autorisations de programmes (AP)	152449000	152449000	0	0.00
Fonds National de la Science (FNS)				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	114336000	109458000	4878000	4.46
Autorisations de programmes (AP)	152449000	134917000	17532000	12.99
Comité National d'Evaluation de la Recherche				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Dépenses ordinaires (DO)	687393	687393	0	0.00
Instituts Pasteur				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Subvention	67389617	66002602	1387015	2.10
Intitut Curie				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Subvention	5944587	5794587	150000	2.59

Centre d'Etudes du Polymorphisme Humain				
Ce Centre émerge depuis 2001 au Fonds National de la Science				
Agence Nationale de Recherche sur le SIDA				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Subvention	36740213	36740213	0	0.00
Autres Institutions de Recherche				
Ligne budgétaire	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Subvention	609796	609796	0	0.00

### Autres dépenses

Types de Dépenses	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Allocations de Recherche	215645748	201080254	14565494	7.24
Bourses d'Information Scientifique et Technique	1219592	1219592	0	0.00
CIFRE	29422660	29422660	0	0.00
Conventions de formation par la recherche des	5336000	6860206	-1524206	-22.22
Accueil de chercheurs post-doctorants	3551592	7622451	-4070859	-53.41
Information et Culture Scientifique et Technique				
Dépense	1220000	1220000	0	0.00

Dans ces tableaux les sommes sont exprimées en euros

PLF : Projet de Loi de Finance ; LFI : Loi de Finance initiale

### Transformations d'emplois EPST 2002

Grades	CNRS*		INSERM		INRA		IRD		Cemagref**		INED		INRIA		INRETS		LCPC***		
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
DRCE			1													1			
DR1	25		5														1	2	
DR2		25		6				10											2
CR1					25				5							3			
CR2						7		10	4	5						3			
ASC						18													
<b>Total Ch</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
IR0	7		2		6														
IR1	7		3																
IR2	10	5		5	4	6	3				1								
IE0	28		6		6		2		1										
IE1	1		8							1									
IE2	15	38		14	3	6	5	2			1								
AI	34				10		3		6			1							
TCE			2				1												
TCS			17																
TCN	3		22	5					2		1				3				
AJTP		13	1	7	3						1				2	3			
AJT		5		11	10			5			1				4	2			
AGTP				8		14				3									
AGT		12		11		16		7		9						4			
TPN + Divers*		32																	
<b>Total ITA</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total général</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	

\*Au CNRS il y a également 28 transformations de postes de TPN en postes d'ITA (9 IPPN1, 14 IPPN2, 1 IPN1, 1 TP, 1 TA et 2 Prép. en 2 IR0, 7 IR1, 15 IE2 et 4 AI) et 4 assistantes sociales et infirmières en Techn. ou AI. Le nombre réel de transformations d'emplois utiles pour les promotions est donc de 45 au CNRS.

\*\* Au Cemagref, parmi les postes d'AGT supprimés, 4 sont transformés en postes de CR2

\*\*\*Au LCPC il y a 14 transformations d'emplois (10 non titul. B, 1 dessinateur, 2 OP Prine. et 1 OP en 4 non titul. A, 1 Maître OP, 3 TS équip., 2 Maîtres O., 1 Adj. Adm Ppal 2 et 3 Adj. A dm.) Emplois dans les EPST 2002

### Emplois EPST 2002

(Bilan Créations - Suppressions)

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS		LCPC**		Totaux		
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	global
DRCE													1						1		1
DR1	5		1		1								5						12		12
DR2			5		3		2						16						26		26
CR1					5								20			1			26		26
CR2	15		9		2							8			1			35		35	
<b>Total ch</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS		LCPC**		Totaux		
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	global
IR0													1						1		1
IR1	3		1		2								4						10		10
IR2	7		3		9		2		2				8	1					32		32
IE0													1						1		1
IE1					2								3						5		5
IE2	25	2	5	9	11	8	3	2		2			10		3				49	31	80
AI		42	4	6	9	4	1	3					6						14	61	75
TCE			2		1								1						3	1	4
TCS			2		3								5						5	5	10
TCN		26	8	15	4	2	1	1			2	8	5	1					20	53	73
AJTP													2							2	2
AJT		15		10		24	1	2					1	5					52	6	58
AGT					10			2											0	12	12
<b>Total Ita</b>	<b>35</b>	<b>85</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>163</b>	<b>200</b>	<b>363</b>
<b>Cumul Ita</b>	<b>120</b>		<b>65</b>		<b>89</b>		<b>18</b>		<b>4</b>		<b>2</b>		<b>60</b>		<b>5</b>		<b>0</b>				
<b>Total Gal</b>	<b>55</b>	<b>85</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>52</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>263</b>	<b>200</b>	<b>463</b>
<b>Cumul gal</b>	<b>140</b>		<b>80</b>		<b>100</b>		<b>20</b>		<b>4</b>		<b>2</b>		<b>110</b>		<b>7</b>		<b>0</b>		<b>463</b>		

1 : Créations d'emplois "normales",

2 : Créations d'emplois spécifiques pour la "résorption" de la précarité,

\* Transfert d'un emploi de CR de l'IRD vers le CIRAD

\*\* A ces chiffres s'ajoutent pour le LCPC : 28 transformations d'emplois contractuels en emplois titulaires (14 en B et 14 en A).

## Projet de Budget 2002 Enseignement Supérieur

### Budget Total

Type de dépenses	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de Paiement	723374000	837765000	-114391000	-13,65
Autorisations de programmes	904456000	984486000	-80030000	-8,13
Dépenses ordinaires	8012978937	7708200141	304778796	3,95

### Recherche

Type de dépenses	PLF 2002	LFI 2001	Différence	%
Crédits de Paiement	384594000	324759000	59835000	18,42
Autorisations de programmes	395936000	331912000	64024000	19,29
Dépenses ordinaires	82740940	81186506	1554434	1,91

### Emplois de l'Enseignement Supérieur

IATOS	2002	2001	Diff	%
<b>Etablissements d'Enseignement Supérieur</b>	<b>47608</b>	<b>46896</b>	<b>712</b>	<b>1,52</b>
(dont contractuels)	53	100	-47	-47,00
<b>Bibliothèques et Musées</b>	<b>4824</b>	<b>4646</b>	<b>178</b>	<b>3,83</b>
<b>Recherche</b>	<b>1179</b>	<b>1179</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Formation Professionnelle et promotion Sociale</b>	<b>565</b>	<b>589</b>	<b>-24</b>	<b>-4,26</b>
(dont contractuels)	3	3	0	0,00
<b>Total IATOS</b>	<b>54173</b>	<b>53307</b>	<b>866</b>	<b>1,62</b>

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	2002	2001	Diff	%
<b>Etablissements d'Enseignement Supérieur</b>	<b>75044</b>	<b>74314</b>	<b>730</b>	<b>0,98</b>
(dont contractuels)	4157	4118	39	0,95
<b>Astronomie</b>	<b>329</b>	<b>329</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Formation Professionnelle et promotion Sociale</b>	<b>769</b>	<b>769</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Enseignants - Chercheurs</b>	<b>76147</b>	<b>75413</b>	<b>734</b>	<b>0,97</b>
<b>Total Général</b>	<b>130318</b>	<b>128722</b>	<b>1596</b>	<b>1,24</b>

### Emplois de l'Enseignement Supérieur (Créations - Suppressions)

Types d'emplois	+	-	Bilan
<b>Enseignants-Chercheurs</b>	<b>739</b>	<b>4</b>	<b>735</b>
<b>IATOS Enseignement Supérieur</b>	<b>804</b>	<b>87</b>	<b>717</b>
<b>INRP</b>		<b>4</b>	<b>-4</b>
<b>Résorption Précarité</b>	<b>1500</b>		<b>1500</b>
<b>CROUS</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>41</b>
<b>Bibliothèques</b>	<b>150</b>		<b>150</b>
<b>Autres</b>			
<b>ATER</b>	<b>261</b>		<b>261</b>

## Evolution des D.O. dans les EPST - 2002

Dépenses	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS + LCPC		Ministère		Total EPST		
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
GVT(1)																					
Ajustement des crédits aux besoins																					
Incidences Revalorisations 2001 (Pts F. Publ.)X2	20021		3705	7730			1021			412		117		631		703		152			152
Protocole rénovation Grille Fonction Publique	643		228	138			46		12												1067
Passage TPN-> ITA (3)		623																			0
Adaptation du "niveau réel" des dépenses (4)		9147		1722			1989		432		53		831		977						0
Incidences des Créations d'emplois 2001	2595		2770								34		4677		140						10216
Créations d'emplois chercheurs	486		308	246			51						1156		38						2205
Créations d'emplois ITA	591		392	702			130		39				858		32						2744
Créations ITA (résorption emploi précaire)*															9						9
Transformation des emplois chercheurs	445		132	402			263		65						101						1408
Transformation des emplois ITA	603		397	510			236		106		30				44						1926
Transformation de postes ITA en postes chercheurs (6)									79												79
Accueil d'enseignants chercheurs																	50				50
Abondement des crédits indemnitaires ITA (7)	1875		602	2400			88		217		22		127		139						5470
Totaux	27179	9770	10054	0	13893	1722	2422	1989	1276	432	298	53	7759	831	1526	977	152	0			64559
Bilan	17409		10054		12171		433		844		245		6928		549		152				48785

Toutes les sommes sont exprimées en milliers d'euros

(1) Dépenses supplémentaires liées à l'évolution des carrières des personnels en place (généralisation estimée à 0,5% !). Vous noterez que pour le CNRS aucun chiffre n'apparaît : ce n'est pas un oubli, le gouvernement semble se contenter du différentiel de masse salariale entre sortants et entrants pour assurer le financement des avancements au CNRS !

(2) Dépenses 2002 générées par les revalorisations du point d'indice en 2001 et par les points d'indice attribués en 2001,

(3) Transformation de 28 postes de TPN (IN2P3) en 28 postes d'ITA,

(4) Le gouvernement récupère l'équivalent des crédits qui ne seront pas dépensés en 2001 (salaires),

(5) Les emplois créés pour "résorber" l'emploi précaire sont financés par les ressources propres de chaque organisme (hormis le LCPC),

(6) Il s'agit de la transformation, au Cemagref, de 4 postes d'AGT en 4 postes de CR2,

(7) Cette ligne apparaît pour la première fois. Il pourrait s'agir de crédits supplémentaires liés à l'indemnisation des sujétions particulières dans le cadre de la R.T.T.

## Projet de budget 2002 : inacceptable !

Le projet de budget de la recherche civile 2002 a été présenté de façon flattereuse par le ministre Schwartzberg : "463 créations de postes pour tous les EPST, augmentation du soutien de base", etc.

### Un examen attentif du budget ne permet pas d'être aussi satisfait que Monsieur le ministre

Pour l'ensemble des EPST, les crédits de paiement (CP) et de dépenses ordinaires (DO) (les moyens de fonctionnement et les salaires) augmentent de 1,4%, soit moins que l'inflation. Ce recul moyen en francs constants cache de fortes disparités : l'INRIA progresse de 11,66%, le CNRS de 0,85% et l'INRA de 0,54%. Le Fonds national de la science (FNS), après une forte augmentation en 2001, progresse encore de 4,5%. Ce Fonds, avec le Fonds de la

Recherche et de la Technologie finance des recherches décidées par le seul ministère, sans aucun avis ni contrôle des EPST, ni de leurs instances scientifiques.

Ce projet de budget, répond de façon exclusive aux seules orientations prioritaires fixées par le gouvernement. De plus, la récession et les dépenses pour la guerre risquent fort de remettre en cause le niveau du Budget Civil de Recherche.

### A propos du plan pluriannuel de l'emploi scientifique

Le ministre a annoncé la mise en place d'un Plan pluriannuel de créations d'emplois dans les EPST. Il y aurait 1000 créations de 2001 à 2004 (500 chercheurs et 500 ITA). Le plan intègre les créations 2001 et celles projetées en 2002 (263 postes ITA et 260 de chercheurs). Mais 200 de ces postes créés seront rendus entre 2005 et 2010. En contrepartie, le ministre demande que 20% des postes libérés chaque année soient soumis à un redéploiement vers les disciplines prioritaires.

Cette politique, déjà mise en place au CNRS, systématisée et organisée sur un long terme, aura des conséquences sur l'avenir de certaines recherches.

Rien dans ce plan n'est prévu spécifiquement pour la compensation de la RTT. Quant aux moyens pour la résorption de la précarité, ils ne sont pas programmés !

Nous avons revendiqué un plan pluriannuel de créations d'emplois, pour répondre aux besoins des laboratoires et des services, rattraper les pertes d'emplois des années 90, assurer le renouvellement des générations et les transferts de savoirs, résorber la précarité et compenser la RTT.

Cependant, force est de constater que le niveau des créations proposées est loin des besoins exprimés de longue date. De plus la contrepartie exigée est inacceptable !

### Une toute petite obole pour les doctorants

L'allocation passerait de 7400 F à 7807 F/mois brut (pour bac+5 à bac+8) avec, pour les 2/3 des allocataires, une quasi-obligation d'effectuer en même temps un monitorat, soit 6 mois d'enseignement sur 3 ans de thèse, pour 2200 F

de plus ... ce qui évite de recruter autant d'enseignants. Le nombre d'allocations augmenterait légèrement. Tout cela est loin des attentes !

### Des disparités renforcées entre disciplines

Les priorités affichées par le ministre dans la répartition des crédits comme des emplois sont :

- Les sciences du vivant (en fait seulement les thématiques liées à la génomique),
- L'environnement, l'énergie et le développement durable,
- Les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

La note de cadrage "Réflexion stratégique du CNRS" préparatoire à la contractualisation de l'organisme reprend ces priorités et parle également de :

- rejeunissement et mobilité, interdisciplinarité, partenariat renforcé avec l'enseignement supérieur, innovation et transfert de technologie,

- ouverture sur l'extérieur, partenariat avec les universités, les collectivités territoriales, renforcement du rôle des directeurs de laboratoires,

- modification dans l'évaluation des chercheurs et des recherches en la couplant à une évaluation stratégique,

- collaborations et partenariats dans le cadre de l'Espace européen de la recherche, en particulier pour les Très Grands Équipements.

### Un risque de tarissement des connaissances futures.

La logique mercantile, prônée depuis 1998 par le gouvernement, est néfaste : la recherche publique doit désormais générer des innovations et des succès commerciaux. Or, les découvertes susceptibles de déboucher sur un médicament ou sur un développement technologique majeur ne se programment pas. Ne pas développer tous les domaines scientifiques, c'est, à coup sûr, hypothéquer les éventuelles découvertes

Réduire la recherche à n'être qu'un soutien aux entreprises dans la concurrence mondiale (comme le stipule le traité de Maastricht) c'est l'affaiblir durablement.

Nous dénonçons cette politique depuis des années : les secteurs non-prioritaires ont vu leurs moyens venant du budget de l'Etat diminuer progressivement. Ce projet de budget marque une radicalisation de cette politique.

### L'exemple du CNRS : le redéploiement...

La façon dont la direction s'apprête à répartir les crédits et les emplois mis au recrutement illustre cette politique : un vaste redéploiement est à l'œuvre qui va affaiblir considérablement des secteurs scientifiques (tout

particulièrement le SHS) et toutes les disciplines à l'exception des STIC et de quelques disciplines des sciences du vivant et de l'environnement.

### ...et l'emploi : loin du compte !

Ainsi, le renouvellement des emplois libérés par les départs ne serait plus assuré dans tous les départements du CNRS. La direction se saisit en effet des départs à la retraite pour opérer une redistribution sans précédent entre disciplines et entre départements.

Le détail de la répartition de ces postes, que nous reproduisons ci-dessous, montre que l'hypothèse privilégiée par la direction va dans le sens d'un redéploiement.

**Pour les chercheurs**, sur les 595 postes disponibles pour 2002 (départs, libération de postes d'accueil et créations), seulement 480 seraient mis au recrutement externe, les 115 autres iraient à l'accueil et à la mise à disposition.

**Pour les ITA**, sur les 780 postes disponibles (départs et créations), 728 seraient mis au recrutement, dont 150 postes spécifiques pour la RTT. L'affectation des postes restants n'a pas été indiquée. Rappelons qu'il manque toujours 586 postes d'ITA (suppressions de postes effectuées par Juppé au milieu des années 90).

#### **Rien ou si peu pour la RTT et la précarité**

Aucun poste supplémentaire n'est prévu pour compenser la réduction du temps de travail. Or, ce sont 2500 postes (ITA et chercheurs) qui sont nécessaires au CNRS.

Depuis le début des discussions, nous dénonçons le danger d'une RTT sans création d'emploi, qui se traduirait par

"travailler plus en moins de temps". Une telle situation est intolérable. Le risque est grand d'un abandon de missions de service public, comme cela est déjà le cas dans certaines administrations. **Le gouvernement doit prendre en compte cette exigence exprimée par les personnels : des créations d'emplois d'ITA et de chercheurs.**

#### **En matière de résorption de la précarité :**

Là aussi le niveau des moyens mis en place est loin des attentes : 85 emplois au CNRS, avec des conditions statutaires drastiques, pour plusieurs milliers de précaires. Aussi, parler comme fait le gouvernement de "résorption de l'emploi précaire" est mentir sciemment : au bout du compte, seule une infime partie des personnels précaires seront titularisés !

#### **La fin du droit à la mobilité volontaire ?**

Le système des AFIP, avec ses effets pervers qu'on a dénoncés, est bloqué, en attente d'une révision profonde du système de mobilité. Aujourd'hui, la mobilité de caractère volontaire est quasi impossible. Le faible nombre d'emplois supplémentaires ne permettra pas de débloquer le système. Cela conduit, et conduira, à des situations inextricables pour de nombreux agents.

**Chercheurs (redéploiement des postes libérés par les départs en retraite)**

Département	SPM	PNC	SPI	SC	SDU	SDV	SHS	STIC	TOTAL
Départs prévus	81	22	28	85	45	120	160	23	564
Recrutements	50	13	19	58	34	167	80	59	480
Différence	-31	-9	-9	-27	-11	+47	-80	+36	-84

**ITA (redéploiement des postes libérés par les départs en retraite)**

Département	SPM	PNC	SPI	SC	SDU	SDV	SHS	STIC	Moyens communs	TOTAL
Départs prévus	51	67	34	70	98	149	131	28	117	745
Recrutements	48	58	34	69	95	165	95	50	114	728
Différence	-3	-9	=	-1	-3	+16	-36	+22	-3	-17

Ces tableaux reprennent l'option choisie par la direction. Ils incluent 150 emplois mis en réserve (sans plus de précision) pour l'ARTT.

**Insuffisance criante des créations d'emplois, baisse des moyens, redéploiement des postes : c'est là une politique inacceptable !**

**Aucun département scientifique ne doit voir ses effectifs et ses moyens diminuer !**

**Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir en AG et multiplier les délégations auprès des parlementaires et du gouvernement pour exiger :**

- une autre politique qui permette le développement de toutes les disciplines et la création des emplois statutaires indispensables,
- un autre budget que celui qui se prépare.

**Le SNTRS-CGT appelle à un rassemblement à Paris l'Assemblée Nationale**

**le vendredi 16 novembre à 10 h**

**au moment du vote du budget de la recherche.**

**Venez nombreux en délégations porter les motions, pétitions.**

**Rassemblez-vous pour débattre de la mise en place de la RTT dans les labos et services.**

**Prenez contact avec les militants du SNTRS-CGT.**

## Les 35 heures ? On n'y est pas encore !

Contrairement à ce que l'on peut lire dans la presse ou entendre à la radio, les fonctionnaires ne passeront pas à 35 heures le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Il y aura bien une réduction du temps de travail mais seulement dans la limite d'une durée annuelle fixée, pour tous les salariés, à 1600 h. La durée des congés annuels qui jusqu'à présent faisait l'objet d'une réglementation séparée est maintenant imbriquée avec la durée hebdomadaire : 5 semaines de congés et 35 heures pour tout le monde. Si il y a plus d'un coté il y a moins de l'autre.

Ainsi dans les EPST où les personnels disposent actuellement de 32 jours de congés annuels, la durée hebdomadaire passera de 39h à 36h 11 et non à 35h. La différence est l'équivalent des 7 jours de congés supplémentaires acquis.

Le décret d'août 2000 et l'arrêté du 31 août 2001 ont été publiés malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales. Le gouvernement persiste dans cette RTT en trompe l'œil qui remet en cause des droits à congés bien souvent obtenus à la place d'augmentations salariales, qui introduit l'annualisation et qui se fait à effectif constant.

C'est sur ces bases que ce sont engagées les discussions dans les divers organismes.

Il y a des variantes entre le CNRS, l'INSERM et l'INRIA sur les modalités proposées par les directions.

	CNRS	INSERM	INRIA
Durée hebdomadaire	36h 11 minimum 38h 30 maximum Choix par unité ou service	36h 11 minimum 39h maximum Choix par unité ou service	38h 30 minimum 39h maximum Choix par unité ou service
Durée journalière de référence	7h 14 7h 42	7h 14 7h 48	7h 42 7h 48
Horaires de travail	Aménagement individuel pas précisé	Aménagement individuel pas précisé mais DRH plutôt hostile	Possibilité d'aménagement individuel avec plages fixes de présence collective
Congés annuels	32j	32 j	35 j
Jours de RTT	0 j 13 j (libres mais avec possibilités de fermetures locales)	0 j 16 j (8j libres) fractionnables en ½ j. pas de fermeture générale	10 j (5j libres) 13 j (6j libres) fractionnables en ½ j
Jours de fractionnement	+ 2 j	pas envisagé	+ 2 j
Cycle de travail	Cycle hebdomadaire sur 5 jours sauf décision locale	Cycle hebdomadaire sur 5 jours	Cycle hebdomadaire sur 5 jours
Semaine de 4 j	Impossible sauf pour les temps partiel de quotité < ou = à 80%	Pas précisé	Impossible sauf pour les temps partiel de quotité < ou = à 80%
Pause méridienne	45 mn obligatoire hors TT effectif	pas envisagé	pas envisagé
Heures supplémentaires Astreintes, horaires décalés, sujétions particulières	En attente d'un texte ministériel	En attente d'un texte ministériel	En attente d'un texte ministériel
Compte épargne temps	En attente d'un texte ministériel	En attente d'un texte ministériel	En attente d'un texte ministériel

## ARTT au CNRS (suite) Rencontre syndicats / direction du 11 octobre 2001

Pour la Direction : Jacques Bernard (Secrétaire Général), Charlotte Lemoine (DRH)  
Pour le SNTRS : Bernard Blanc, Jocelyne Léger, Jean Omnes

Cette 2<sup>ème</sup> réunion n'apporte rien de très nouveau sur la manière d'organiser la RTT au CNRS. Cette fois pas de texte de projet de cadrage mais une série de questions qui pour la direction sont la base de la "négociation". Les points de blocage sont toujours les mêmes mais on peut considérer qu'une légère avancée a été proposée par J. Bernard à l'issue de la réunion. En l'absence de texte précis il est difficile de la mesurer réellement. Le CTP du 18/10 devra se prononcer sur un texte qui ne sera amendable qu'à la marge.

### Résumé des propositions de la direction

- un maximum de 45 jours, somme des congés et des jours RTT, correspondant au nombre appliqué pour l'université,
- la borne supérieure de temps de travail hebdomadaire est en conséquence fixée à 38 heures 30 minutes,
- la borne inférieure de temps de travail est fixée à 36 heures 11 minutes et 32 jours de congés, dans le cas où le choix est fait de ne pas prendre de jours RTT,
- le règlement intérieur des unités, services ou sites précisera les jours de fermeture dans chaque unité, service ou site applicables collectivement aux agents,
- Les jours RTT seront soumis au même régime que les jours de congés : ils seront accordés dans les conditions prévues réglementairement pour les jours de congés, en tenant compte des nécessités de continuité du service ; ils seront reportables jusqu'au 28 février de l'année suivante par le directeur d'unité ou de service. Le nombre de jours consécutifs pouvant être pris (jours de congés et jours RTT indifférenciés) ne pourra excéder 31 jours calendaires.
- les jours de fractionnement, accordés selon les dispositions du décret du 26 octobre 1984 (2 jours), viennent s'ajouter aux jours de congés,
- le temps de travail effectif s'entend hors pauses et coupure méridienne.

### Ce qui peut être considéré comme une avancée :

- l'essentiel des jours RTT se prend comme des congés normaux (l'arrêté prévoit seulement 50% des jours RTT pris librement et aucune possibilité de report). Les 45 jours de congés sont identiques à l'Éducation Nationale.
- les jours de fractionnement sont décomptés hors 1600 h
- un bilan d'application de la RTT en CTP au bout d'un an.

### Ce qui est flou :

- La différence entre les jours RTT collés aux congés et la totalité accordée dans le cadre d'une durée hebdomadaire restant à 39h (soit 3 jours) rentre-t-elle dans les jours de fermeture décidés localement ?
- Si ce n'est pas le cas, la borne à 38h 30 équivaut à "carotter" 3 jours de RTT. La borne supérieure proposée en échange des 45 j serait donc un marché de dupes.
- L'obligation d'une pause méridienne de 45 mn.
- Le système d'autorisations exceptionnelles d'absence. Certaines autorisations actuelles (événements familiaux, déménagement, participation à des conseils d'établissements scolaires notamment) ne sont pas "de droit" mais de "complaisance".

### Ce qui est toujours dans l'ombre :

- Ce qui entrera dans la définition du temps de travail effectif. Par exemple la pause méridienne inférieure à 45 mn (horaires continus), les temps d'habillage et de déshabillage quand des tenues spéciales sont nécessaires, les temps de déplacement entre le lieu d'habitation et le lieu de travail pour les missions
- L'amplitude maximale de la journée de travail 11h (revendiqué) ou 12 heures
- La question des heures supplémentaires ainsi que tout ce qui concerne les astreintes et sujétions particulières (on attend toujours un texte ministériel de cadrage)

### Ce qui est toujours refusé :

- De déroger aux 1600 heures et d'accorder réellement 35 h en conservant les congés actuels.
- De créer des emplois pour compenser la RTT et maintenir la qualité du service.
- De permettre aux temps partiel supérieurs à 80% d'effectuer la semaine en 4 jours.
- La possibilité de décompter hors 1600 h des "ponts" attribués à tous.

## Texte de cadrage national pour l'ARTT au CNRS

Issu du CTP du CNRS du 18 octobre 2001

(Extrait concernant l'ARTT, voir la suite du compte rendu du CTP page 18)

*C'est le point essentiel de ce CTP. Le texte soumis au CTP est arrivé par mail le 16 octobre. Certaines formulations tiennent compte des revendications exposées au cours des deux « rencontres » syndicats-direction (voir les comptes-rendus) et la réunion préparatoire au CTP. D'autres apparaissent dans ce texte alors qu'elles n'ont pas été présentées par la Direction aux cours de ces rencontres.*

**Dans les déclarations liminaires, CFDT, SNCS et SNTRS considèrent que la réduction du temps de travail sans création d'emplois est une aberration et est inacceptable. La CFDT apprécie les avancées obtenues, mais souhaite des avancées supplémentaires.**

Le SNTRS-CGT considère que le Décret Fonction Publique d'août 2000 et l'Arrêté « Recherche » peuvent conduire à une remise en cause des droits, sans permettre vraiment les 35 heures hebdomadaires. Il demande quel sera le statut réglementaire du document de cadrage.

Geneviève BERGER rappelle que la non création d'emplois est un arbitrage ministériel et que des postes ont été réservés par le CNRS (sur ses postes vacants) pour les unités où la RTT peut poser des problèmes d'organisation du travail (250 en 2000 et 150 en 2001). Le texte de cadrage prendra la forme d'une « Décision » et il y aura en plus des « commentaires » de mise en œuvre.

**Les amendements** (ils sont présentés ici dans l'ordre des chapitres du document) :

**Préambule** (SNTRS) : on remplace « personnel ITA et chercheurs » par « mesures applicables à tous les personnels du CNRS indépendamment de leur corps ou de leur statut »

**Durée annuelle de travail :**

- Temps de travail effectif (SNTRS), nous proposons :

« Ne constitue pas du temps de travail effectif :

\* le temps de pause méridienne

\* les temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail habituel »

La discussion porte sur le « temps de travail effectif » qui est défini comme « le temps pendant lequel l'agent est à la disposition de son employeur ». Ainsi une pause café dans le service ou à l'étage est du temps de travail effectif dans la mesure où l'agent reste à disposition de l'employeur qui sait où le joindre (cette notion défendue par le SNTRS a été admise par le CNRS). La formulation retenue est :

« En revanche, ne constitue pas du temps de travail effectif les temps de pause, qu'il s'agisse de la pause méridienne ou de toute autre pause durant laquelle la personne n'est pas à la disposition de son employeur »

Le temps de trajet entre le lieu habituel de travail et un autre lieu de travail désigné par l'employeur (deux lieux de travail, missions....) est du temps de travail effectif.

**Cycle de travail :**

CFDT et CGT demandent que les agents à 90 % puissent faire la semaine en 4 jours. La Direction refuse, estimant que cela nécessiterait 300 emplois. Nous contestons ce chiffre. Il y a actuellement 1050 agents CNRS à 80 % et tous les agents ne souhaiteront sans doute pas passer à 90%. La Direction en fait un point de blocage. La CFDT annonce que l'on s'oriente vers un vote « contre » du fait de la mauvaise volonté du CNRS.

**Durée hebdomadaire :**

*CGT et CFDT demandent que la possibilité d'une horaire hebdomadaire à 39 h avec 16 jours de RTT soit maintenue dans le document de cadrage. La Direction refuse « en raison de l'interface avec les partenaires ». Nous citons l'exemple de certains laboratoires où l'horaire hebdomadaire est supérieur à 38 heures 30 du fait de nos partenaires ( 40 heures au GANIL à Caen et dans d'autres labos de l'IN2P3). La Direction du CNRS demande une suspension de séance et réunit les représentants de l'Administration. Au retour, Geneviève BERGER annonce la nouvelle formulation de la Direction « les situations particulières nécessitant de dépasser 38 h30 seront examinées en CTP ».*

**La journée de travail :**

*Les amendements proposés sont acceptés :*

- amplitude maximale de la journée de travail de 11 heures (au lieu des 12h du décret)

- repos minimum quotidien de 11 heures « consécutives »

(précision utile en cas d'intervention durant des astreintes)

- pause méridienne, qui ne peut être supérieure à 2 heures (au lieu des 1h30 proposée initialement par la Direction)

**Fermeture de l'unité, du service ou du site :**

La CFDT demande 2 ou 3 ponts hors jours RTT. La direction ne veut donner que les ponts officiels Fonction Publique....

**La détermination des jours RTT :**

Proposition SNTRS acceptée : « Le nombre de jours accordés au titre de la réduction du temps de travail, dits "jours RTT", est fixé au prorata de la durée hebdomadaire de travail selon le calcul suivant : (suit un tableau de correspondance) ».

Sur proposition SNTRS, il sera précisé que « les jours RTT et les jours de congé seront utilisés dans les mêmes conditions. La référence au décret 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat sera généralisée dans ce chapitre (cas des 2 jours de congé supplémentaires pour fractionnement).

**Autorisations d'absence exceptionnelle:**

**La formule retenue, suite à la demande du SNTRS, est : « Les autorisations exceptionnelles d'absence de droit et spéciales sont maintenues ». Les autorisations spéciales qui ne sont pas de « droit » mais de « bienveillance » sont le déménagement, la préparation aux concours, la participation au conseil d'Administration de collège ou lycée...).**

**Horaires variables :**

Nouvelle formulation proposée par la CFDT (reprise stricte du Décret d'août 2000) « la période de référence est en principe la quinzaine ou le mois ».

Les temps de travail hebdomadaires ne peuvent excéder 48 heures (44 heures initialement proposées). Personne ne semble vraiment tenir à cet amendement, mais on laisse passer...

**Le règlement intérieur de l'unité, de service ou du site :**

Les cycles de travail autre qu'hebdomadaire en 5 jours réapparaissent dans ce chapitre. Le SNTRS demande de retirer cette possibilité et propose la rédaction suivante :

« Le règlement intérieur précise... :

- la durée hebdomadaire du travail
- les horaires de travail s'y rattachant
- les éventuelles possibilités d'aménagement individuel
- le nombre de jours RTT et les modalités de mise en place

Nous proposons d'ajouter une phrase sur la consultation des conseils d'unité et de service et de supprimer la dernière phrase « A l'occasion de l'élaboration du règlement intérieur... »

Geneviève BERGER précise que la règle générale au CNRS est le cycle de travail de 5 jours. Elle tient cependant à conserver la possibilité de cycles autres qu'hebdomadaires pour certaines unités mixtes avec des partenaires, étant précisé que les cycles autres seront soumis à la décision du Directeur général du CNRS après avis du CTP.

Il sera précisé dans le document de cadrage que :

- le règlement intérieur s'établit après avis des conseils d'unité ou de service ou à défaut de l'assemblée des personnels.
- le règlement intérieur doit être signé par le Délégué Régional après consultation du partenaire éventuel (consultation du CTP sur les règlements dérogatoires)
- les représentants des personnels au CTP pourront faire inscrire à l'ordre du jour du CTP un éventuel différend sur un règlement intérieur.

Nous avons essayé de savoir ce qu'entend la Direction par «les règles d'organisation du travail », sans vraiment y réussir. Nous avons fait ajouter « les règles d'hygiène et de sécurité s'appliquant à l'unité ».

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance pour se concerter.

A la reprise de la séance, les syndicats SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC et SNTRS-CGT annoncent l'un après l'autre qu'ils voteront **CONTRE**, en raison essentiellement de la non création d'emploi en compensation de la réduction du temps de travail et aussi en raison des avancées insuffisantes sur le document de cadrage CNRS (qui ne permet même pas d'envisager une abstention ou un refus de vote).

Geneviève BERGER regrette ce vote, motivé, selon elle, plus par des considérations de politique générale (non création d'emploi) que par le projet de cadrage amendé au cours du CTP CNRS.

**AVIS du CTP sur le projet de cadrage RTT au CNRS :**

10 POUR (Administration), 10 CONTRE (syndicats).

**L'intervention d'explication de vote du SNTRS-CGT :**

« La revendication des 35 heures était motivée par les aspirations des personnels à :

- améliorer leurs conditions de vie,
- améliorer leurs conditions de travail,
- créer des emplois pour les chômeurs et les précaires.

Une circulaire d'application de la loi disait en 1998 : « une réduction du temps de travail bien conduite peut créer des centaines de milliers d'emploi ». Le gouvernement a choisi de ne pas appliquer à lui-même ses propres recommandations en matière de création d'emplois.. Nous le regrettons vivement. C'est la principale raison d'un avis défavorable émis par les représentants de la CGT dans les différents CTP. Ce sera aujourd'hui la raison première de notre vote CONTRE.

Nous prenons acte des avancées acceptées par le Direction du CNRS, limitées par un mauvais Décret Fonction Publi-

que et un mauvais Arrêté EPST. Ces avancées sont encore insuffisantes, selon nous, pour réussir la réduction du temps de travail. Puisqu'il y aura discussion sur un règlement intérieur dans chaque unité et service, nous souhaitons que la discussion permette de tenir compte des avis démocratiquement émis par les personnels. Nous souhaitons que ce soit l'occasion de faire remonter les besoins en création d'emplois statutaires pour intégrer les précaires et pour permettre au service public de mieux répondre à ses missions ».

## ARTT à l'INSERM

### Compte-rendu de la réunion Syndicats/DG INSERM sur la mise en place de l'ARTT (12 octobre 2001)

Etaient représentés le SNTRS-CGT (C Labat, J Kister, M Netter), le SGEN-CFDT, le SNCS, la CGC.

#### Reprise des points évoqués au CTPC

- Règlement intérieur au niveau de l'organisme.
- Règlement propre à chaque unité.
- **Base de 1600 h de travail annuel.**
- **Pas de création d'emplois.**
- Contrainte du contrôle par l'administration.

#### Plusieurs modalités sont offertes :

- Réduction hebdomadaire.
- Jours de congés supplémentaires (jours RTT).
- Compte épargne-temps : possibilité de cumuler des jours de congés sur une longue période (22 jours/an pendant une durée non encore précisée).
- Indemnisation des heures supplémentaires non par des congés mais par des indemnités. Ces indemnités viendrait augmenter la prime semestrielle. Lorsque nous avons exprimé notre crainte que cela découle de la modulation des primes préconisée par la DRH, il nous a été répondu qu'il y avait un budget propre destiné aux primes, en particulier pour les primes exceptionnelles, et que ce crédit budgétaire serait augmenté pour indemniser les heures d'astreintes faites par les agents (on peut se demander où va l'argent des primes réduites pour X raisons).

#### Interventions des syndicats

- Nous déplorons l'absence de recrutements et faisons préciser que les 1600 h sont un nombre "plafond". Comment continuer à fonctionner correctement avec 8 ou 10% d'heures de travail en moins ? *Seule la Fonction publique hospitalière a embauché en raison de l'ARTT.*
- Il faut homogénéiser les heures travaillées des personnels INSERM, CNRS et Université. *Il semblerait que ce n'est pas possible car chaque organisme crée son propre règlement intérieur.*
- Remise en question d'une gestion collective. Il y aura forcément des choix individuels. Certains préfèrent travailler 39 h et bénéficier de jours de RTT, d'autres voudront avoir des journées plus courtes ou une demi-journée de temps en temps. Il doit être possible d'aménager des solutions différentes dans une même entité.
- Nous demandons que les membres du CTPC soient informés des règlements intérieurs locaux avec une possibilité de recours si besoin est.
- Le règlement intérieur mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2002 sera-t-il révisable ? *Oui.*
- Le nombre de jours de RTT doit être fixé par l'administration et non selon le bon-vouloir du DU comme les textes le laissent supposer. *Ils doivent être pris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre d'une année et ne sont pas reportables. On peut éventuellement fermer un labo X jours.*
- Les vacataires ne risquent-ils pas de voir leur salaire diminué puisqu'ils sont payés à l'heure ? *Non. Le taux horaire est augmenté car il est calculé en fonction du SMIC lui-même revalorisé puisqu'il ne bouge pas malgré la diminution du temps de travail.*
- Pose méridienne et journée continue sont évoquées. Sans doute faut-il envisager les deux possibilités en fonction du travail de l'agent. On ne peut pas imposer les mêmes règles aux agents qui travaillent dans des bureaux ou dans des labos.
- Rappel de notre crainte d'un amalgame entre la PPRS et les heures supplémentaires.  
**Cette entrevue n'a guère précisé les choses. Nous en avons autant appris en la préparant ... Le règlement intérieur sera voté au CTPC le 30 octobre.**  
*Les phrases en italique sont les réponses de la direction*

Compte rendu rédigé par Martine NETTER

# Compte rendu du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP) du CNRS du 18 octobre 2001

Par Jocelyne LEGER, Bernard BLANC et Jacques MILLET

## I- Texte du cadrage national pour l'ARTT au CNRS (voir compte rendu inséré pages 17-18-19)

## II- Modification du règlement intérieur du Comité National :

Il est proposé une modification des articles 26, 27 et 31 du règlement intérieur du Comité national rendant l'examen des unités de recherche à 2 ans facultatif (seulement en cas de nécessité). Le problème est présenté comme une « simplification administrative ». Nous avons dénoncé le fait que l'examen à mi-parcours ne puisse être effectué qu'à la demande du directeur du département scientifique et nous avons obtenu que cet examen puisse se faire aussi « après avis ou sollicitation du Président d'une section compétente du Comité national ». Nous avons déploré que l'on ne profite du passage du document en CTP pour améliorer la place des élus C (ITA) au bureau et dans les sections. Le SNCS a longuement dénoncé le mépris envers le Comité national.

Sentant venir un vote négatif, Geneviève BERGER a purement et simplement retiré ce point de l'ordre du jour sans vote.

## III- Information sur la mobilité ITA :

Les AFIP sont suspendues en attente de la définition des emplois mis aux concours externes en 2002. Nous avons souhaité que cette suspension soit limitée dans le temps. Le CNRS attend le rapport de l'IGAEN (Inspection Générale de l'Administration de l'Education nationale) avec des propositions pour « intégrer la procédure de mobilité interne ITA CNRS dans un processus global de recrutement ». Les inspecteurs devraient pouvoir présenter ce rapport en CTP. Nous avons rappelé qu'il existait au CNRS une commission mobilité, émanation du CTP, non réunie depuis au moins 3 ans. Mme BERGER a avoué ignorer l'existence de cette commission.

## IV- Présentation du plan de solidarité en faveur des agents de Toulouse :

La présentation se limite à la présentation des mesures d'aides financières déjà soumises à la CNAS et qui seront soumises au Conseil d'Administration du CNRS le 25 octobre. Il est aussi fait état de tickets repas. Tout le monde s'accorde pour saluer la présence et l'efficacité du secrétaire général, de la Délégué Régional et des services de la délégation. Le CNRS est menacé d'une annulation de crédits à la hauteur de 100 MF sur le budget général 2001 (décision modificative du Ministère des

Finances et de la recherche pour financer la reconstruction des laboratoires détruits ou endommagés). A notre souhait de voir le CNRS se porter partie civile, M. BERNARD précise que cette question est à l'étude avec les Ministères de la recherche et de l'Education Nationale (pour plus de détails voir le compte-rendu SNTRS-CGT de la cellule de crise du CNRS Toulouse en date du 16 octobre 2001).

## V-Présentation du bilan d'action sociale 2000 :

Nous avons reçu en début de semaine le Bilan social 2000 et un bilan de la politique d'action sociale du CNRS (avec une nouvelle présentation). Outre l'insuffisance des crédits, relevons quelques faits : les nouvelles règles d'attribution des titres-emploi-service et des prêts BAP, l'assujettissement de la restauration à la TVA et les nouveaux tarifs en Euros, un travail ministériel sur l'insertion des handicapés (nous sommes sollicités pour un groupe de travail) et le recrutement des médecins du travail. Nous soulevons le problème du recrutement d'un nouveau médecin coordinateur (après le départ du Dr KARLI). M. BERNARD, secrétaire général, nous informe d'une pré-étude qui devrait permettre de faire recruter un médecin occupé à plein temps pour le CNRS par un prestataire extérieur (en fait une association de médecins du travail si nous avons bien compris). Le statut Fonction Publique ou le système des vacances ne permettent pas de rémunérer correctement des médecins du travail.

## VI- Questions diverses :

### - reliquat de crédits :

Les reliquats de crédits croissent d'année en année. Cela est difficile à expliquer au Ministère des Finances. Des procédures de mutualisation se mettent en place au niveau des Délégations Régionales. Elles devraient permettre de commander en cas de multi-partenaires, avant que le montage financier soit complètement bouclé. Le CNRS doit pouvoir prendre raisonnablement certains risques.

### - marchés publics :

Visiblement le logiciel « marchés publics » du CNRS n'est pas encore au point. De temps en temps, on évoque la sortie du Code des marchés publics pour les consommables de laboratoires. Le Secrétaire général ne saurait dire si cela est possible.

Jocelyne LEGER : jleger@mrsh.unicaen.fr

Bernard BLANC : blanc@dr7.cnrs.fr

Jacques MILLET : Jacques.Millet@univ-rouen.fr

# Compte rendu du Conseil Scientifique du CNRS du 27 septembre 2001

Cette première réunion du CS dans son entier avait pour ordre du jour principal l'emploi 2002 et les nominations du CS pour les Conseils Scientifiques de départements.

En préliminaire D. Steinmetz est intervenu au nom des personnels de Toulouse pour rappeler la douleur des habitants, des personnels du CNRS endeuillés ( une de nos collègues a perdu son mari dans l'explosion de l'usine d'AZF) ou blessés. De nombreux labos ont été atteints et certains complètement détruits. Il a également remercié la direction du CNRS qui a pris la mesure de l'évènement, est intervenu avec rapidité et efficacité. Il a transmis une motion des personnels demandant la mise en place de mesures d'urgence et de mesures permettant la reconstruction des laboratoires détruits.

## Election du président du CS

M Dorival au nom des élus rappelle ce que ceux ci attendent d'un ou d'une présidente. Soucis de l'importance du CNRS, de l'équilibre CNRS université, accord pour des priorités si elles sont soutenues par des arguments scientifiques, refus de l'écrasement des disciplines, indépendance du conseil scientifique, respect des avis des sections. Il demande la mise en place d'un bureau.

Mme Berger annonce la parution prochaine d'un rapport de la cour des comptes qui porte une profonde remise en cause de l'organisme sans donner plus de précisions. Mme Elizabeth Dubois-Violette annonce sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidat. Elle est élue au premier tour.

## Informations générales.

M Mégie président du CA annonce que le contrat quadriennal du CNRS sera mis en place au début 2002. Il rappelle les objectifs de la consultation de l'été.

Mme Berger présente le CNRS en chiffres, ( de nombreux transparents pour les nommés étrangers) rappelle qu'en raison de circonstances diverses le budget 2001 a permis des recrutements exceptionnels ( 787 postes chercheurs, et 1100 ITA). Elle rappelle le problème des reports de crédits ( 2 milliards), un débat s'ensuit.

En 2001, le nombre de candidats a augmenté de 25% (5000 candidats), la pression moyenne est de 9 candidats par postes, mais elle est très différenciée.

En 2002, il y aura 20 créations de postes chercheurs,

compte tenu des 564 départs prévus, 595 postes disponibles. Elle propose 412 postes à l'embauche de titulaires et 183 postes pour l'accueil en détachement ou mise à disposition. Elle présente plusieurs scénarios possibles pour l'embauche, cf. tableaux ci après. Il est visible qu'elle penche pour le scénario 3 : STIC 8% du stock, SdV +6%du stock, autres départements 2,9%. (soit moins que le renouvellement démographique)

Un débat animé s'en suit. Inutile de résumer tous les arguments. Le CS refuse de se prononcer immédiatement et décide une réunion extraordinaire pour le lundi 22 octobre afin de donner un avis avant le CA du 25 octobre. La présidente demande d'avoir pour le 22 octobre une vision claire sur les recrutements en STIC.

En ce qui concerne les ITA, Mme Berger rappelle le problème de la pyramide des ages. Elle souhaite arrêter la baisse du ratio ITA/chercheurs. En 2002, il y a 120 créations de postes ITA. Avec 745 départs, cela fera 870 emplois à répartir. ( Cf. document remis au CS en fin de texte.).

Election du bureau. Celui ci compte 3 membres élus ( Zelwer , Pechanski, Steinmetz) et 3 membres nommés ( Mme Percheron, M Le Maho et M Bignami).

Répartition des postes chercheurs non pourvus par le concours 2001. La proposition de la direction est votée

Mise en place des CSD. Rappel de la procédure retenue. Des groupes de travail de 3 ou 4 membres du CS avaient travaillé pour établir la liste des membres proposés par le CS dans les CSD (. Rappel statutaire : le CS propose une liste où la DG choisit 6 noms et le directeur de département idem). En fait tous les groupes n'avaient pas si bien travaillé que ça, puisqu'il a fallu modifier en séance quelques listes et que la liste de SdV a été refusée par le CS, principalement parce qu'elle comportait les présidents de 6 sections de ce département. Pour SdV, le vote aura lieu par la suite.

*Voir ci-contre  
documents sur l'emploi chercheur et ITA*

## CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2001

### Campagne ITA 2002

#### Répartition des ITA entre départements scientifiques

La question de la répartition des ITA entre départements scientifiques (en incluant les moyens communs, c'est-à-dire les personnels administratifs et des directions transversales: valorisation, relations internationales, communication ...) se pose en 2002 dans des conditions particulières: en effet, la mise en oeuvre au 1er janvier 2002 de l'aménagement de la réduction du temps de travail impose de prévoir une réserve de postes à cet usage : 150 consacrés à cette fin. Ils permettront de compléter l'opération engagée en 2001 (à hauteur de 250 postes).

Compte tenu de ceci, après prise en compte des 120 postes d'ITA créés au budget 2002, c'est 728 postes qui pourront être répartis entre les départements scientifiques. Ce chiffre est à comparer aux 745 postes libérés par les divers départs (retraites et autres départs).

#### La répartition des ITA entre départements scientifiques

Les scénarios présentés ci-dessous ont retenu l'hypothèse que le personnel des moyens communs n'étaient pas redéployés au profit des départements scientifiques. En effet, la décroissance régulière opérée ces dernières années, justifie qu'une pause soit réalisée, en particulier eu égard au contexte de la mise en oeuvre de l'ARTT.

Les scénarios présentés ci-dessous n'affectent donc que les départements scientifiques.

Le choix a été fait de présenter deux scénarios extrêmes (cf. tableau):

- le premier consiste à affecter à chacun des départements le quantum de postes strictement proportionnel au nombre de départs de celui-ci dans les départs totaux.

Le scénario est guidé par une stricte logique de reconduction. Il serait ainsi cohérent avec le scénario 2 présenté pour les chercheurs.

- à l'autre extrême (scénario 2) une approche mécaniste présentée à titre illustratif, consisterait à affecter les réouvertures d'ITA du même mouvement que celui retenu pour les chercheurs dans le scénario 3, présenté pour la campagne chercheurs. En d'autres termes au nombre de postes de chercheurs d'un département qui n'ont pas été réouverts (ou qui sont venus en plus) correspondrait un mouvement d'ITA calculé en appliquant au mouvement des chercheurs le ratio d'ITA/chercheurs du département.

Cette démarche a un caractère illustratif, elle permet de présenter les marges dans lesquelles le débat peut intervenir.

Elle présente en revanche la faiblesse de ne pas ouvrir la question sur les Ratios ITA/chercheurs différenciés, qui mérite certainement d'être posée.

<i>Dpts Scientifiques</i>	<i>Prévision de départs 2002</i>	<i>Scénario 1 Ouvertures de postes au prorata des départs</i>	<i>Scénario 2 Ouvertures de postes au prorata de l'évolution du nombre de chercheurs (en référence au scénario 3 des chercheurs)</i>
SPM	51	50	34
PNC	67	66	50
Sp <sup>r</sup>	34	33	28
sC	70	69	59
SDU	98	96	85
SDV	149	144	217
SHS	131	129	78
STIC	28	27	63
MC	117	114	114
<b>TOTAL</b>	<b>745</b>	<b>728</b>	<b>728</b>
ARTT		150	150

## Document soumis au CONSEIL SCIENTIFIQUE du CNRS du 27/9/2001 pour avis

## CAMPAGNE CHERCHEURS 2002

Proposition de scénarios de recrutement statutaire par département scientifique

DS	Données de base		Scénarios proposés pour le recrutement statutaire 470 = 4 %				
	Stocks août 2001	Prévisions départs 2002	dont retraites	2			3
				4% Tous départements	prorata des départs par département	6 % SDV 8 % ~ Autres 2,9 %	
SPM	1656	81	44	65	68	46	44
PNC	445	22	17	18	18	13	12
SP1	623	28	12	25	23	18	15
SC	1999	85	53	79	71	57	46
SDU	1070	45	29	42	38	30	25
SDV	3127	120	78	124	100	186	186
SHS	2253	160	91	89	133	64	86
STIC	704	23	6	28	19	56	56
TOTAL	11877	564*	330	470	470	470	470

Scénario 1 attribution à chaque département d'un taux de recrutement statutaire de 4 % de ses effectifs

Scénario 2 : répartition des recrutements statutaires (470) au prorata des départs de chaque département

Scénario 3 : attribution de taux de recrutement statutaire différenciés = SDV 6 % - SuC 8 % - autres départements 2,9 %

Scénario 4 : le scénario 3 est modifié pour atteindre les objectifs de recrutement statutaire de 8 % pour STIC et de 6 % pour SDV, en redéployant 50 % des départs à la retraite des autres départements.

\* l'écart par rapport aux 595 postes apparaissant dans les tableaux précédents correspond à 20 postes créés au budget 2002 et il postes libérés par des fins d'accueils en délégation, après qu'une réserve de 50 postes ait été faite pour assurer les réintégrations de personnels actuellement en activité à l'extérieur du CNRS

## RESULTATS DES ELECTIONS AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES DE DÉPARTEMENTS DU CNRS

### Collège ITA

Département	Inscrits	Votants	B.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	Indépendants			
SPM	2005	811	40,45	30	781	313	40,08	272	34,83	76	9,73	120	15,36
SPI	1583	624	39,42	27	597	187	31,32	159	26,63	121	20,27	130	21,78
STIC	1542	629	40,79	7	622	144	23,15	222	35,69	85	13,67	80	12,86
PNC	1784	534	29,93	34	500			292	58,40	124	24,80	84	16,80
SDU	3042	1192	39,18	37	1155	285	24,68	345	29,87	134	11,60	239	20,69
CHIMIE	2751	1232	44,78	33	1199	316	26,36	363	30,28	124	10,34	173	14,43
SC.VIE	4845	1963	40,52	45	1918	567	29,56	538	28,05	233	12,15	348	18,14
SHS	3042	1385	45,53	29	1356	401	29,57	473	34,88	217	16,00	175	12,91
TOTAUX	20594	8370	40,64	242	8128	2213	27,23	2664	32,78	869	10,69	1271	15,64

### Collège Chercheurs B

Département	Inscrits	Votants	B.N.	Expr.	SNTRS	SNCS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	Indépendants		
SPM	2841	848	29,85	33	815	65	7,98	519	63,68	231	28,34		
SPI	1400	519	37,07	19	500			275	55,00	225	45,00		
STIC	2321	660	28,44	21	639	76	11,89	290	45,38	221	34,59	52	8,14
PNC	427	161	37,70	2	159			83	52,20	76	47,80		
SDU	1464	574	39,21	23	551			328	59,53	223	40,47		
CHIMIE	2695	1061	39,37	48	1013	117	11,55	440	43,44	251	24,78	205	20,24
SC.VIE	3675	1349	36,71	35	1314	207	15,75	589	44,82	335	25,49	183	13,93
SHS	4874	1523	31,25	30	1493	226	15,14	616	41,26	467	31,28	184	12,32
TOTAUX	19697	6695	33,99	211	6484	691	10,66	3140	48,43	2029	31,29	572	8,82

### Collège Chercheurs A

Département	Inscrits	Votants	B.N.	Expr.	SNTRS	SNCS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	Indépendants		
SPM	2236	942	42,13	26	916	502	54,80	288	31,44		126	13,76	
SPI	884	383	43,33	46	337	337	100,00						
STIC	1195	521	43,60	17	504	231	45,83	273	54,17				
PNC	331	175	52,87	3	172	63	36,63	109	63,37				
SDU	1139	523	45,92	22	501	208	41,52	293	58,48				
CHIMIE	1795	982	54,71	23	959	77	8,03	308	32,12	316	32,95	258	26,90
SC.VIE	2225	998	44,85	17	981	80	8,15	492	50,15	261	26,61		148
SHS	3385	1203	35,54	14	1189	123	10,34	420	35,32	427	35,91	219	18,42
TOTAUX	13190	5727	43,42	168	5559	280	5,04	2561	46,07	1967	35,38	477	8,58

## Les élus aux Conseils Scientifiques de Départements du CNRS

### Les élus

#### Les Elus du Collège A :

SPM : 3 SNCS, 2 SGEN  
SPI : 5 SNCS  
STIC : 2 SNCS, 3 SGEN  
PNC : 2 SNCS, 3 SGEN  
SDU : 2 SNCS, 3 SGEN  
SC : 2 SNCS, 2 SGEN, 1 SNIRS  
SDV : 3 SNCS, 1 SGEN, 1 Indépendant  
SHS : 2 SNCS, 2 SGEN, 1 SNIRS

#### Les Elus du Collège B :

SPM : 3 SNCS, 1 SGEN  
SPI : 2 SNCS, 2 SGEN  
STIC : 2 SNCS, 2 SGEN  
PNC : 2 SNCS, 2 SGEN  
SDU : 2 SNCS, 2 SGEN  
SC : 2 SNCS, 1 SGEN, 1 SNIRS  
SDV : 1 SNTRS-CGT, 2 SNCS, 1 SGEN  
SHS : 2 SNCS, 2 SGEN

#### Les Elus du Collège C :

SPM : 2 SNTRS-CGT, 1 SGEN ;  
SPI : 1 SNTRS-CGT, 1 SGEN, 1 SNPTES ;  
STIC : 1 SNTRS-CGT, 2 SGEN ;  
PNC : 2 SGEN, 1 SNIRS  
SDU : 1 SNTRS-CGT, 1 SGEN, 1 FO ;  
SC : 1 SNTRS-CGT, SGEN, 1 SNPTES ;  
SDV : 1 SNTRS-CGT, 1 SGEN, 1 FO  
SHS : 1 SNTRS-CGT, 2 SGEN

### Les élus du SNTRS-CGT

#### Collège B

SDV - JACK Annick  
ajacq@igmors.u-psud.fr

#### Collège C

SPM - PLANTARD Joël  
DOCLOT Ginette  
jplantar@frbdx11.cribx1.u-bordeaux.fr  
Ginette.Doclot@univ-lille1

SPI - DOREAU Hervé  
doreau@lcd.ensma.fr

CHIMIE - MANDVILLE Gérard  
gmandvil@icmo.u-psud.fr

SDU - PICHON Rémi  
pichon@geol.u-psud.fr

SDV - NEEL Henry  
neel@jones.igm.cnrs-mop.fr

SHS - LACHARME Jean-Paul  
lacharme@ehess.cnrs-mrs.fr

STIC - FONTE Christophe  
fonte@cran.u-nancy.fr  
fonte@iut-longwy.u-nancy.fr

### Quelques commentaires sur ces élections aux Conseils Scientifiques de Départements

Faible participation à ces élections qui venaient après celles au Conseil Scientifique et au Conseil d'Administration du CNRS, avec un corps électoral beaucoup plus grand (ITARF, enseignants-chercheurs, enseignants).

Le SNTRS-CGT est stable, il fait des résultats intéressants en A (un peu plus de 5%) et en B (un peu plus de 10%), sachant qu'il ne se présentait pas dans tous les départements. Le SNTRS-CGT commence à avoir un écho chez les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

Le SNCS-FSU recule au bénéfice du SGEN-CFDT, même chez les A.

En collège C, le SNTRS-CGT se maintient malgré son absence en PNC où il est très représentatif avec le SNPCEN, suite à l'interdiction de présenter notre liste (nous avons déposé un recours).

## EMPLOI CNRS : DANGER

### REDUCTION DES EFFECTIFS STATUTAIRES DANS 6 DEPARTEMENTS SUR 8

Lors de la dernière réunion du conseil scientifique la direction générale a proposé un programme de recrutement des chercheurs et des ITA qui ne compense pas les départs pour 6 départements sur 8. Le département SHS serait particulièrement touché (notamment perte d'environ 100 postes de chercheurs). Cette situation extrêmement grave résulte de deux décisions prises par la direction du CNRS et le gouvernement. D'une part alors qu'il y a peu de postes créés pour le CNRS, 1/3 des postes libérés par les départs sont utilisés pour accueillir surtout des postes doc ou des personnes venant du privé. D'autre part, un redéploiement sans précédent est prévu en faveur des STIC et des Sciences de la Vie (en fait quelques domaines) mais au détriment des Sciences Physiques et Mathématiques (SPM), Physique Nucléaire et Corpusculaire (PNC), Sciences pour l'Ingénieur (SPI), Sciences Chimiques (SC), Sciences de l'Univers (S.U) et surtout Sciences de l'Homme et de la Société (SHS).

Cette politique est inacceptable. Les besoins scientifiques continuent à se développer non seulement dans les départements favorisés mais aussi dans les départements menacés. Le gouvernement persiste dans son choix d'affaiblir le recherche française. Le projet de budget civil de recherche, qui fixe les moyens de la Recherche Publique pour 2002 à 83% de ceux qui avaient été attribués en 1993, s'inscrit dans cette logique, ce qui réduit encore la part du PIB consacrée à la recherche publique. Le gouvernement ment quand il clame que le redéploiement ne pénalisera personne, quand il annonce qu'il anticipe les départs prévus à partir de 2005, quand il dit qu'il fait un grand effort pour les jeunes.

Le SNTRS-CGT appelle les instances scientifiques du CNRS, les directeurs de laboratoire, les chercheurs et les ITA à se mobiliser contre cette politique. Il faut au moins maintenir les effectifs statutaires dans tous les départements. Les domaines prioritaires doivent se développer sur la base de créations de postes. Les créations de postes prévues sont très faibles en 2002. Il faut des créations d'emplois beaucoup plus nombreuses. C'est aussi nécessaire pour anticiper les années après 2005 où le nombre des départs sera encore plus important.

<b>ADMINISTRATIFS</b>	<b>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</b>	
<b>CHERCHEURS</b>		
<b>INGENIEURS</b>		
<b>TECHNICIENS</b>		
<b>THESARDS</b>	NOM :	Prénom :
<b>REJOIGNEZ UN SYNDICAT</b>	Corps et grade :	
<i>Intercatégoriel</i>	Adresse du labo ou service :	
<i>Indépendant</i>	Tél.:	Fax:
<i>Démocratique</i>	<i>Courrier Electronique :</i>	
<i>Unitaire</i>		
<b>SNTRS-CGT : 7, rue Guy Moquet – Tél 01 49 58 35 85 – Fax 01 49 58 35 33 – Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr</b>		

Communiqué du bureau National du SNTRS-CGT  
et de la section du SNTRS-CGT du LURE  
**Grâce à l'action des personnels du LURE,**  
**le CNRS est contraint d'accepter :**

*la création d'une UR SOLEIL,  
l'affectation des personnels CNRS  
l'évaluation des personnels de l'UR Soleil  
et de l'activité scientifique de la société civile par les instances du CNRS.*

Après avoir pris connaissance des nouvelles propositions de la direction générale du CNRS, c'est à l'unanimité que l'ensemble des personnels du LURE, réunis en AG, à l'instigation des organisations syndicales SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNTRS-CGT, SNPEN-FSU, ont décidé la reprise de leur collaboration au projet SOLEIL et la fourniture du faisceau.

**Les personnels en lutte ont obtenu, ( sous réserve de vérification du texte définitif) :**

- la création d'une Unité de Recherche (UR) intégrée au CNRS, avec des prérogatives réduites (aucun budget ni maîtrise de la politique scientifique) *et non, comme cela avait été proposé précédemment par la direction générale du CNRS, une unité de recherche et de soutien à SOLEIL aléatoire servant de "sas" pour gérer la mobilité des fonctionnaires en détachement en fonction des besoins de la société civile,*
- l'affectation dans cette UR des personnels CNRS exerçant leur activité dans la société civile SOLEIL, *et non leur détachement ou leur mise à disposition,*
- l'évaluation des ITA et des chercheurs travaillant à SOLEIL par les instances nationales concernées du CNRS, *et non un simple contrôle par un comité " d'experts".*

Les personnels ont suspendu leur mouvement, conscients cependant que les questions de l'avenir collectif de l'ensemble des personnels du LURE ainsi que la future politique de recrutement des établissements publics à l'égard du Synchrotron SOLEIL restent posées et qu'elles conditionnent le devenir du futur laboratoire. Pour l'instant le texte ne prévoit pas l'affectation des personnels du CEA et de l'Enseignement Supérieur.

Aussi, il est indispensable que l'ensemble des agents du LURE, laboratoire dont les installations seraient arrêtées en 2003, soient pris en considération dès aujourd'hui. Il faut que la grande majorité des personnels travaillant à SOLEIL, laboratoire dont la mission relève du service public, soit recrutée par les organismes publics.

Nous pouvons considérer que la création d'une UR SOLEIL et l'affectation des personnels seulement CNRS, sont des coups portés à la politique libérale de " privatisation-externalisation -défonctionnarisation " de la recherche publique et des laboratoires du CNRS.

**Ce succès incontestable reste cependant fragile et nous devons rester vigilants pour qu'il ne soit pas remis en cause, car les risques existent en particulier :**

- l'embauche sur statut de la société civile, sur emploi de droit privé au détriment l'emploi de fonctionnaire,
- l'incitation au détachement pour le personnel du CNRS, sous prétexte d'hypothétiques avantages financiers, et ceci malgré les inconvénients évidents pour les salariés (retraite, la carrière et la réintégration-mobilité),
- le recrutement limité de collègues du LURE,
- l'absence d'un budget pour l'unité de recherche et de la maîtrise de la politique scientifique par les personnels, sont inacceptables.

**Mais le gouvernement et la direction du CNRS  
n'ont pas renoncé à privatiser !**

La société civile de droit privé, imposée par le Ministère de la Recherche - dont nous continuons à demander l'abandon - n'est pas remise en cause. Ce choix purement idéologique ne correspond à aucune réalité du futur laboratoire et il est dommageable à la construction, au fonctionnement et à la pleine exploitation des futures installations.

Nous pouvons constater qu'il n'y a aucun pays européen dans la société civile et que leur présence, qui devait justifier la privatisation, n'a aujourd'hui aucun sens.

Le Conseil Régional de l'Ile de France et le Conseil Général de l'Essonne, principaux bailleurs de fonds pour la construction de SOLEIL (1,2 milliards de F), refusent d'être actionnaires dans la société civile. C'est pourquoi ils négocient une convention avec l'État afin de fixer des contreparties à leur engagement financier. En particulier, ils souhaitent la création d'un comité de suivi et de contrôle des fonds investis comprenant tous les partenaires concernés et un engagement pour la formation la valorisation et la diffusion de la recherche scientifique...

**Le Bureau National du SNTRS-CGT et la Section du SNTRS-CGT du LURE** se félicitent que l'action des personnels du LURE ait permis d'obtenir des résultats positifs. Mais ils sont conscients qu'il existe une volonté politique du gouvernement de sortir les laboratoires de la Fonction Publique et privatiser SOLEIL, ils appellent donc le personnel à rester vigilants et mobilisés.

Villejuif, le 12 septembre 2001

# Réunion des élus C du département des Sciences Chimiques du 11/09/01

Yves BERCHADSKY amendé par Alain WATTIAUX  
élus C Section 16 et 19 SNTRS-CGT

Rappelons pour mémoire que ce type de réunion a été institué par J.C. BERNIER, Directeur Scientifique du Département des Sciences Chimiques dans le souci louable d'améliorer la communication entre le corps des ITA et leur D.S. Cette initiative reste totalement isolée dans le CNRS à ce seul département. Ces réunions ayant un caractère extrêmement constructif il semble souhaitable que cette expérience soit étendue aux autres départements.

La séance débute à 9H35 par une brève introduction de J.C.B. qui s'excuse du changement de date tardif (le 03/09/01) de cette réunion prévue originellement le 14/09/01, changement de date justifié par un séminaire de direction impromptu et qui explique sans doute le relatif petit nombre de participants (impossibilités). 16 présents dont deux présidents de section élus plus, trois membres de la D.S. (19 personnes au total).

Un bref tour de table permet à chacun de se présenter. Puis J.C.B. fait un exposé très complet de la fonction ITA et de ses évolutions dans le Département. L'exposé est soutenu par des transparents dont la copie est distribuée sous forme de fascicule à l'assistance. Cet exposé intitulé " Les ITA du Département Sciences Chimiques " se décompose en quatre parties :

## 1 - Présentation générale du Département

- Le Département en 2001
- L'organisation du Département par branches
- La répartition des effectifs

## 2 - Les ITA du Département

- Répartition par corps
- Répartition par BAP et par corps
- Familles professionnelles majoritaires
- Répartition par région et par type d'unité
- Répartition par région

## 3 - Pyramide des âges et prévision des départs

- Pyramide des âges des ITA
- Pyramide des âges des ITA par région
- Pyramide détaillée des âges des ITA IdF et régions
- Départs ITA 1995/2000
- Evolution arrivées/départs 1997/2000 Retraites à 5 ans par corps et par BAP
- Retraites à 5 ans en % de l'existant par corps et par BAP
- Retraites à 10 ans sur les emplois-type majoritaires

## 4 - Politique d'affectation des ITA

- Demandes des directeurs de laboratoire
- Critères du Département scientifique
- Rapport ITA/CH

Après chaque partie d'exposé, un moment est laissé au débat et remarques de l'assistance.

Cette phase se termine vers 11H00 et les questions relatives aux concours ITA sont abordées dans un échange informel. Ensuite les questions du rôle des élus C dans le comité national et plus particulièrement dans les comités d'audit sont abordées. Les questions de la mobilité des ITA et de leurs déroulements de carrières sont enfin débattues et plus particulièrement des promotions de grade au choix. La séance est suspendue 12h30.

Il est difficile de donner une image exhaustive et structurée des débats mais beaucoup de choses plus ou moins positives sont apparues que nous allons essayer de regrouper sous trois rubriques.

## 1/ Concours ITA

Dans les cinq années qui viennent dans le département des Sciences Chimiques 30% des IE, 40 % des IR, 8% d'AI et 18% des T partiront en retraite (pour seulement 4% d'AJT, il faut dire qu'ils ne représentent plus que 6% des ITA du département, une petite centaine). Nous faisons apparaître que cette hémorragie programmée ne pourra pas aller sans créer un marasme profond au niveau du passage des savoirs-faire dans les labos.

La campagne 2001 de recrutement a un caractère exceptionnel (960 postes pour le CNRS). Malgré tout, celle-ci est loin de suffire à combler le déficit accumulé depuis 1996 par les gels de postes successifs surtout dans le département des S.C. particulièrement " pauvre " en ITA (perte de quelques 60 postes depuis 1992). On peut constater a priori un effritement des concours de petites catégories et la " volonté " de la DSC de recentrage des embauches autour de catégories " intermédiaires " du type AI. Cette campagne " exceptionnelle " par le nombre ne s'affirme pas exceptionnelle dans son organisation. En effet l'absence de " publicité " conduit à une pénurie de candidatures surtout dans certaines BAP (1,2,7). Il est d'ores et déjà patent que certains postes ne pourront pas être pourvus. D'autre part les " multi-concours " à même jury posent de nombreux problèmes d'organisation et causent une surcharge de travail impropres à leur déroulement serein. La solution de " régionaliser " la publicité des concours sur les délégations est avancée et recueille un écho favorable (annonces dans les presses locales). L'idée de multiplier la publicité locale dans la presse de la délégation de l'unité de recrutement (surtout sur les postes de petites catégories dont le recrutement est souvent plus local) est avancée. Il est évident que cela ne doit pas être le seul mode de publicité. On constate une difficulté supplémentaire pour des jurys du fait de la loi

leur interdisant la consultation des dossiers des candidats pour la présélection (candidats surqualifiés, candidatures locales...). Cependant il est nécessaire de rester vigilant car trop de dérogation vis à vis du statut général de la fonction publique risquerait de par trop remettre en cause le statut du fonctionnaire. Le souhait d'avoir la possibilité de consulter l'ensemble des dossiers lors de la première réunion des jurys semble être une demande forte de l'ensemble des élus C.

D'avis unanime les profils de postes sont trop souvent flous ou incertains rendant la tâche des jurys complexe. Un effort d'éclaircissement de la politique de recrutement des unités (souvent trop unique objet du directeur d'unité) doit être faite. Des concours multipostes dans une BAP à trop large domaine de compétence conduisent à des difficultés pour définir un sujet susceptible de couvrir tous les domaines puis pour " jongler " dans la répartition des postes pour que, par exemple, un mécanicien BAP 7 ne se retrouve pas sur le poste d'électronicien du même concours. Les propositions de J.C.B. d'instituer l'entrevue systématique préalable des candidats avec la direction du labo d'embauche est repoussée unanimement compte tenu des risques de dérives et de l'illégalité de la procédure vis à vis des règles de la fonction publique. Il en est de même de propositions visant à ce que les jurys ou les directions décident préalablement de listes restreintes de candidatures, les jurys devant rester souverains. Enfin l'idée de J.C.B. de " stabiliser " un certain nombre de jurys, " un certain temps " est unanimement repoussée.. L'idée de pouvoir reconduire une partie des jurys d'une année sur l'autre semble plus tolérable.

On a enfoncé encore le clou des rémunérations de concours " différentielles " suivant leur niveau plus quelques mesures de " moralisation " évidentes déjà évoquées dans la lettre à la D.G.

*Rem Alain wattiaux : Il m'a semblé que JCB doit participer à des réunions concernant l'amélioration des concours dans leur ensemble. Il me semblerait intéressant d'avoir une réflexion qui nous permettrait peut être de proposer des choses dans ce domaines avant que l'on nous les impose. Je pense que JCB est à l'écoute de toute proposition pouvant améliorer le système.*

---

## 2/ Mobilité et carrières ITA

La mesure AFIP semble désormais gêner les directions compte tenu de l'hémorragie dans certains labos " inconfortables " et en particulier dans les services centraux pour les personnels administratifs. Il est rappelé au D.S. que cette mesure avait été introduite par la direction elle même pour favoriser " la mobilité ITA " (en fait pour gérer la pénurie de recrutement NDLR) et que finalement elle avait permis à beaucoup d'ITA de quitter des situations par trop inconfortables. J.C.B. constate que le système AFIP ne tient pas assez compte de l'avis du labo de départ (évidemment ... si on en tenait compte personne n'aurait pu bouger NDLR). Il vont donc créer des " cotas de demande d'AFIP " qui ne devront pas

excéder... 1,2 fois le nombre des créations de postes. (Petits ITA rattachés vos chaînes... Rien n'est dit sur la règle des trois ans de boulet obligatoire ou des 5 ans fermes et incompressibles comme dans les QHS... NDLR). Vraiment sur les AFIP c'était sibyllin !

Sur les carrières...oui...en effet...plus de recrutement devrait donner plus d'avancement pour ...tout le monde...heu...non pas trop pour les petites catégories. Oui c'est vrai les petits sont vraiment très mal payés au CNRS...oui c'est vrai ça ne favorise pas les candidatures aux concours...On a enfoncé le clou : il faut remonter les basses grilles salariales et recruter des petites catégories car cela éviterait aux ingénieurs d'être noyés sous des tâches sous qualifiées.

## 3/ Le rôle des élus C du Comité National

Si il est admis que les élus C ont vu leur place confortée au sein du Comité National, il ne semble pas que leur présence dans les comités d'audit soit la règle générale ainsi que leur accès à la documentation sur les unités qu'on leur demande d'évaluer. Beaucoup d'interventions vont dans ce sens. J.C.B. répond de manière un peu confuse que la présence des ITA dans les comités d'audit ne se justifie que dans le cas des unités comptant plus de ...8 ITA. Nous lui rappelons que le rôle des ITA comme il l'a fait remarquer précédemment ne se limite pas à " auditer les problèmes d'ITA " mais aussi à évaluer scientifiquement les laboratoires. Ainsi, insiste-t-on, l'élu C ou l'ITA non élu, membre d'un comité d'audit a un angle incomparable pour l'évaluation par le biais des technologies mises en œuvre, du passage des savoir-faire dans l'unité, de la politique de formation, de l'hygiène et la sécurité ainsi bien sûr de la compétence scientifique. On insiste sur le rôle de ce représentant ITA sur l'évolution des mentalités et du regard de l'organisme sur la fonction ITA. Réponse : Certes ...diable... c'est juste ...mais un ITA c'est quand même moins égal que les autres (...On est pas à l'aube de la révolution des mentalités sur le partage fonction technique-fonction de recherche).

# Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité Central du CNRS

## du 21 mai 2001

Séance de 14 h 30 à 18 h 00, en présence du Président du CCHS ( M. J. Bernard, Secrétaire Général du CNRS) et de 4 membres représentants de l'Administration, et des représentants syndicaux du personnel au complet ( 7 + 1 suppléante du SNTRS-CGT ) ; des inspecteurs H et S, sans Mme Karli, Médecin coordinateur de prévention (venant de démissionner pour prendre un poste équivalent au Ministère de la Culture).

### 1) Approbation du C.R. du 17 novembre 2000 :

Occasion de revenir sur des informations que nous avons demandées auparavant. A propos de l'accident (mortel pour un IR) de l'hélicoptère en Terre Adélie, les circonstances connues sont brièvement décrites (des élingues, c'est-à-dire les câbles, qui pendaient sous l'appareil au moment du décollage sont allées accrocher les pales de l'hélicoptère) . Pour les cas de 3 décès de personnels ayant travaillé au Collège de France (des cancers différents), il n'y a pas de corrélations établies avec des manipulations particulières de produits ; divers contacts avec des spécialistes ont eu lieu et des mesures prises dans les labos concernés .A suivre l'enquête épidémiologique en cours à Montpellier sur ces problèmes d'effets toxiques dans les labos de biologie .

### 2) Situation au plateau de Bure :

M. Baudin (Division technique de l'INSU ) informe des deux moyens utilisés pour accéder au plateau (hélicoptère ou accès à pied ) , des solutions sélectionnées pour un futur accès (télécabine et funiculaire enterrement sont retenues ) ; J.L. Andrieu , membre de la commission d'enquête pour le CHS de l'INSU et du CNRS a rappelé les difficultés de fonctionnement (et même de blocage) de cette commission , lisant la déclaration faite au CHS de l'INSU du 8 novembre (jointe au PV de séance ; lire en fin de ce CR ) .

### 3) Télétravail pour les personnes handicapées :

Cinq expériences ont été mises en place dans différentes délégations. Nous avons demandé les retours d'expériences connus (c'est de l'informatique), les problèmes d'insertion des personnes ainsi isolées et de sécurité (et accident de travail) , la connaissance de la réglementation en vigueur dans le contrat . La direction considère le problème avec circonspection et rigueur , promet un suivi et la prise en considération de nos remarques.

### 4) Bilan des accidents de travail et des maladies professionnelles :

Le nombre d'accidents déclarés est toujours supérieur à 500, les chutes, accidents de manipulations / manutention restent les causes plus fréquentes d'acci-

dents de service, les accidents de trajet provoquant le plus grand nombre de jours d'arrêt de travail. Nous avons demandé avec le SNCS-FSU la préparation d'une plaquette de prévention à propos des accidents " chutes , manutention , port de protections " . Nous avons posé le problème du travail isolé (et d'accident dans ces circonstances) ainsi que de la nécessité de postes de gardiens. M. Vinit a rappelé que le directeur d'Unité doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des agents. M. Bernard pense qu'une démarche commune avec les universités doit se développer. Dossier à suivre.

Pour les maladies professionnelles, en hausse , les tableaux 30 et 57 sont " en vedette " ! (5 pour l'amiante, 4 pour gestes et postures) , déjà en forte augmentation depuis les 5 dernières années. Le tableau récapitulatif depuis 1975 (paru dans plusieurs documents , à notre demande) met en évidence 42 tableaux " 30 " sur 200 maladies professionnelles répertoriées, 26 tableaux " 42 " (surdité) , 24 tableau "66 " (allergie respiratoire) , 23 tableau " 06 " (rayonnements ionisants) , etc .

Nous avons posé le problème des installations en P2-P3 et des laboratoires manipulant des OGM n'ayant pas toutes les garanties de bon fonctionnement (et nous ne sommes pas les seuls à soulever ces problèmes). A suivre pour un prochain CCHS .

### 5) Bilan Hygiène et Sécurité 2000 :

Seulement 24 réunions de CHS régionaux (dont nous n'avons que 6 comptes rendus ! De plus, les délégations Paris B et IDF Sud , qui gèrent 6000 personnels CNRS, n'ont pas jugé utile de se réunir) , des retours d'expériences qui tardent (l'informatique ne suit pas ...) , MAIS heureusement les inspecteurs sont très actifs (600 visites d'unités , des stages de formation pour 3912 agents , etc.) . Pour 961 ACOMO nommés , 732 ont suivi une formation. Nous avons déploré que seulement six délégations aient organisé une formation pour manipuler des autoclaves (formation pourtant obligatoire d'après le nouveau décret et nécessaire pour de nombreux biologistes et généticiens ) , 9 délégations pour les produits chimiques génotoxiques (même public concerné) .

### 6) Questions diverses :

Nous avons posé le problème des unités de Marseille (passage d'UPR en UMR et qui n'ont plus de CHS) où les structures locales et universitaires ont les pires difficultés de fonctionnement.

Nous avons demandé un état des lieux des laboratoires manipulant des OGM (des informations répétées allant dans le sens de NON conformité des locaux !).

Nous avons reposé le problème des " hors-statut " et des personnels payés par les associations caritatives (surtout en sciences de la vie) : où seront placées les

responsabilités en cas d'accident ? (intervention SNCS et SNTRS).  
M. Bernard a promis un suivi de ces problèmes.

Vos représentants au CCHS du CNRS :

Jean-Louis Andrieu : andrieu@univ-lyon1.fr  
Sophie Toussaint-Leroy : sntrsstl@vjf.cnrs.fr  
Michel Lion : lion@ganil.fr  
Joëlle Sainton : jsainton@icmo.u-psud.fr

*Annexe :*  
**déclaration de Jean-Louis Andrieu, SNTRS-CGT**

Voici la déclaration faite par Jean-Louis Andrieu au CCHS de l'INSU le 8 novembre 2000, après la réunion du 7 novembre de la Commission d'enquête sur l'accident du téléphérique de Bure (survenu le 1<sup>er</sup> juillet 1999).

A partir de la lecture des documents récoltés et du résumé de Maître Dana à propos de l'expertise judiciaire (datée du 10 juillet 2000), les faits suivants apparaissent incontournables :

1. Le chapeau de gendarme qui s'est démembré au niveau du pylône P3 (lieu où la pente est la plus forte) pose de multiples problèmes quant à son état et la surveillance, ainsi que le contrôle de cette pièce essentielle. Ce chapeau a été modifié en 1989, mais n'a pas été contrôlé correctement. Les remarques lors de la « grande visite » d'automne 1997 n'ont pas été suivies d'effets (rapport APAVE) et surtout de travaux. Son utilisation anormale (charges trop lourdes transportées régulièrement – procédure de dépose/repose non adaptée) a facilité l'usure des garnitures.
  2. Les consignes d'utilisation n'ont pas été respectées : entre autres, un essai en pleine charge après le déplacement (habituel toutes les 200 heures d'utilisation) du chapeau sur le câble et l'application (inexpliquée par les documents en ma connaissance) de cires de protection (de plus dans un état dégradé) sur le câble la veille de l'accident. Cette application se faisait deux fois par an ou lors d'immobilisation du téléphérique car nécessitant 7 jours d'attente avant réutilisation de l'appareil. Consigne non respectée le 1<sup>er</sup> juillet 1999.
  3. Le démontage du frein de chariot, qui d'abord a été désactivé en juillet 1984, puis le 25 septembre 1986. Désactivation due, au vu des rapports connus, à des fuites d'huile et des difficultés de fonctionnement. Ces événements ont fait l'objet de courriers avec le constructeur (le contenu n'en est pas connu précisément). L'absence de ce frein devait être suivi d'une limitation du nombre de passagers à 12. Consigne non respectée puisque l'on déplore 20 victimes. Un non-fonctionnement d'un système d'arrêt d'urgence est mentionné parmi les documents sans autre précision (APAVE, 1997).
  4. Les personnels, à qui la maintenance était confiée, n'avaient pas les qualifications requises, ni suivi de formation spécifique.
  5. Le contrôle de l'état du chapeau de gendarme, l'ensemble des motifs du démontage du frein de chariot, l'utilisation intempestive de la cire de protection, l'augmentation en puissance de la machinerie et l'augmentation du poids des charges transportées en alliance avec l'absence de surveillance de la part des organismes de contrôle (CRAM-APAVE) donnent les premiers éléments du déclenchement de l'accident.
- Une interprétation erronée du code du travail a fait reculer les travaux d'installation d'un blondin par manque des conformités nécessaires. Les travaux scientifiques ont repris depuis décembre 2000 dans des conditions précaires.

## Exiger la reconduction du Congé de Fin d'Activité (C.F.A)

Comme depuis sa création, la poursuite de l'application du C.F.A, nécessite sa reconduction en fin d'année 2001. Devant de nombreuses demandes fonctionnaires, l'UGFF-CGT a interpellé le Ministère de la Fonction Publique pour qu'il s'engage à prolonger le C.F.A pour la préretraite des fonctionnaires en 2002. Dans sa réponse, le Ministère est resté évasif en s'appuyant sur le budget de l'État qui est en discussion en ce moment.

Pour peser sur les choix du gouvernement, l'UGFF-CGT appelle les fonctionnaires à faire pression dès maintenant pour obtenir dans le budget la prolongation du CFA en 2002. En signant la pétition et en déposant, **avant fin décembre 2001**, les demandes individuelles de C.F.A pour 2002, auprès de l'établissement public gestionnaire.

Rappelons que le CFA permet une préretraite à taux plein à 75 % du dernier traitement brut mensuel des 6 derniers mois d'activité, avec 37,5 ans de cotisation de service public ou 40 ans tous régimes confondus en tenant compte d'une bonification d'un an par enfant pour les femmes fonctionnaires. Rappel : pour les 40 annuités, il faut obligatoirement 15 ans minimum de service public effectif. Ce départ anticipé à la retraite permet de répondre aux agents qui aspirent à un repos mérité et d'embaucher des plus jeunes sur les emplois devenus vacants.

Le Bureau National du SNTRS-CGT reprend l'exigence de l'UGFF-CGT et appelle les personnels du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA, de l'IRD de signer massivement la pétition ci-dessous.

*Les personnels soussignés demandent la reconduction du C.F.A. pour 2002, et les années suivantes, pour permettre une préretraite pour les fonctionnaires et l'embauche de jeunes sur les emplois statutaires devenus vacants. Le renouvellement des générations est une nécessité, une urgence, pour permettre de préserver un service public de qualité pour la recherche.*

NOM	prénom	catégorie	signature

## C.F.A.

### ATTENTION : Information à tous les syndiqués du SNTRS-CGT concernés

Le Monde du 30 septembre 2001, a annoncé que le Congé de Fin d'Activité (CFA) serait renouvelé en 2002.

En attente d'une confirmation officielle, nous pouvons affirmer que cela est à mettre à l'actif de la CGT (l'UGFF et du SNTRS) qui avait commencé les démarches auprès des Ministères concernés.

Nous conseillons aux camarades de continuer à faire signer la pétition demandant l'application de la CFA en 2002 et les années suivantes et d'informer largement les personnels, par voie d'affiche ou par tract, pour que les personnes intéressées puissent déposer leur demande en temps et en heure à la délégation régionale avant fin décembre 2001.

Les pétitions commencent à entrer.

### Mesures de revalorisation des indemnités pour frais de déplacements

Michel SAPIN, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a porté, ce jour, à la connaissance des organisations syndicales de fonctionnaires, d'importantes mesures de revalorisation des indemnités versées aux agents pour couvrir leurs frais de déplacements.

Les indemnités repas, fixées à 82 F, augmenteront, en deux temps, de 22% et seront portées à 90 F (13,72 euros) à compter du 1er septembre 2001 et à 100 F (15,25 euros) au 1er juin 2002.

De même, l'indemnité journalière sera revalorisée en deux temps.

**A compter du 1er septembre 2001 :**

Pour Paris de 449 F à 530 F (80,80 euros),  
Pour la province de 391 F à 430 F (65,55 euros)

**A compter du 1er juin 2002 :**

Pour Paris de 530 F à 550 F (83,86 euros),  
Pour la province de 430 F à 450 F (68,61 euros).

Parallèlement, l'indemnité de nuitée augmentera à compter du 1er septembre 2001 :

Pour Paris de 285 F à 350 F (53,36 euros),  
Pour la province de 227 F à 250 F (38,11 euros).

Enfin, les taux des indemnités kilométriques sont augmentés de 8,7% à compter du 1er février 2001. Ces revalorisations permettront aux agents conduits à se déplacer pour l'exercice de leur fonction de voir les frais qu'ils engagent correctement remboursés.

Le 20 septembre 2001

### Notre camarade Claude BLANCHET n'est plus...

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Claude BLANCHET, retraité de la section de CAEN. Dès son entrée au CNRS en 1974, il a adhéré à la CGT où il a accepté de suite des responsabilités, tant au niveau local que national. Il fut membre du CSN en 1978. Il a pris une part active dans la bataille du reclassement des personnels ouvriers et de services du CNRS. Il a participé naturellement aux structures interprofessionnelles FERC-UGFF-UL-UD...

A la retraite il a continué son activité au sein des sections retraités du SNTRS et CGT du Calvados. Il a participé activement à la création et au fonctionnement de « Loisirs Solidarité Retraité 14 » jusqu'à ce que sa maladie freine ses activités. Curieux de tout, il agissait activement pour la protection de la nature et de l'environnement, particulièrement de l'eau.

Nos pensées vont vers sa famille et ses amis à qui nous adressons toute notre sympathie.

# Tribune libre... Tribune libre...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

## QUELQUES QUESTIONS DE FOND.

Par Jean-Paul LACHARME

Sur le plan syndical, les congés d'été ont une vertu : celle de faire prendre du recul sur l'action et de faire le bilan de l'année passée. Si on entend par bilan la liste des actions menées, nous pouvons considérer avec satisfaction que nous avons bien travaillé. On échange, on affiche, on pétitionne, on rencontre la direction, on se réunit au moins entre nous, et parfois nos AG attirent quelques collègues extérieurs à notre cercle syndical. Ça roule. Si notre but était de faire bonne figure aux élections dans les diverses instances, nous maintenons bon an mal an une influence de l'ordre de 25-30% chez les ITA du CNRS. On peut s'en satisfaire. Mais si par bilan nous entendons la réalisation de nos objectifs de congrès, alors, le bât blesse : ce bilan là est voisin de zéro depuis des années. Ce constat que je trouve pour ma part affligeant et désespérant soulève plusieurs questions dont on ne pourra éluder l'analyse sous peine de mort syndicale.

· Le plus important : celui de la démocratie. S'il est vrai que le spectacle quotidien de l'actualité planétaire peut nous amener à penser que nous avons bien de la chance de vivre dans ce pays, les signes cliniques de plus en plus nombreux de la maladie incurable de la démocratie bourgeoise devraient nous alarmer. L'Etat bourgeois présente actuellement un mélange inextricable de traits de force brutale, d'abjection démagogique, de corruption, de morgue vis à vis du citoyen et de délire administratif. Il est donc peu étonnant de constater que l'action effective de ce gouvernement se ramène souvent à tenir un discours à la fois creux et rassurant, faire son contraire tout en laissant au citoyen le droit illimité au bavardage. Au bavardage, pas à l'action. Car contre toute réaction active du citoyen la matraque et le canon à eau ne sont jamais loin.

· N'y aurait plus vraiment de capitalisme (ça s'appelle désormais "mondialisation"), ni de capitalistes (ça s'appelle des "groupes"). Pourtant le capital existe toujours (slogan bancaire: votre capital m'intéresse). Jadis un certain discours de droite prétendait que le capitalisme était le pire des systèmes à l'exclusion de tous les autres. Qui ne voit que ce système est devenu totalitaire et fatalement mortel pour la planète et les peuples qui vivent sous sa férule, qu'il est bien le pire, tout court ? Où se niche la réflexion anticapitaliste de la CGT depuis la chute du mur de Berlin ?

· On ne peut plus admettre le discours en quoi le gouvernement de "gauche plurielle" ne peut pas faire une politique plus à gauche parce qu'il n'y a pas de mobilisation populaire pour en soutenir les projets. Il ferait donc la politique la moins à droite possible compte tenu

des contraintes. Ceci n'est pas sérieux. Si la mobilisation est si faible, c'est qu'il met tout en oeuvre pour tromper, démotiver, intoxiquer, hypnotiser ou anesthésier les citoyens. Pour ce faire, les moyens utilisés n'ont jamais été aussi nombreux, subtils et sophistiqués.

· Totalement immergée dans le capitalisme, la science peut-elle être autre qu'au service du capital ? Est-il rationnel d'exiger un fonctionnement non capitaliste des institutions scientifiques capitalistes sans s'appuyer sur un projet social et politique global authentiquement anticapitaliste ? L'évolution actuelle des structures et institutions scientifiques est en parfaite cohérence avec celle du capitalisme totalitaire. Comment s'en étonner et s'en offusquer ? En outre, la science n'est certainement pas située sur la ligne de front qui demeure fixée dans le champ de la production. Prenons conscience que nous ne sommes pas en première ligne et menons le combat en conséquence.

· Il faut mener une réflexion sur le rôle et la finalité de la production de connaissances scientifiques. Si celle-ci n'est pas finalisée par les demandes industrielles et militaires, par quoi le serait elle ? La "demande sociale" ? Quelle foutaise ! De plus, imaginer qu'on produise une connaissance au service de l'humanité alors que, dans un grand nombre de domaines, ces savoirs ne font sens et ne pourront jamais faire sens que pour quelques milliers, voir même quelques centaines d'individus dans le monde est problématique en soi. La science actuelle apporte-t-elle une éthique de la rationalité, une arme de lutte décisive contre les obscurantismes et les superstitions dans le monde, à une échelle mesurable ? Apporte-t-elle quelque chose de concret aux maux chroniques dont souffrent les 3/4 de l'humanité ? Rien n'est moins sûr. Prosaiquement, quelle vision de *La Science* peut avoir le jeune lanceur de pierres palestinien lorsqu'Israël lui envoie ses hélicoptères de combat, *nec plus ultra* des sciences appliquées occidentales ?

Faute de répondre aux questions de fond, l'action syndicale se perd dans le rituel. Beaucoup d'entre nous s'accrochent tout à fait du rituel qui peut leur donner occasionnellement des satisfactions narcissiques. Bien entendu, il a une façon rituelle d'aborder le débat de fond. Ce n'est pas si simple : on dira ensuite qu' "on a eu un débat intéressant", mais on n'aura fait que sacrifier au rite périodique du "débat de fond" sans réagir en conséquence. On tourne en rond pour masquer ou justifier son impuissance. Ce fonctionnement est typiquement névrotique. Est-ce qu'un vieux syndicat peut guérir de sa névrose sans électrochoc ?

## A propos des projets de restructuration des laboratoires spatiaux<sup>(1)</sup>

Par Philippe BOUYRIES

*Déjà parue dans la TRIBUNE LIBRE du BRS 373 page 31 mais dont la lecture a été rendue en partie incompréhensible du fait de la disparition des notes de bas de page, nous publions à nouveau cette contribution dans son intégralité.*

La recherche spatiale n'échappe pas à la mise en place de la politique générale du gouvernement, qui reprend celle d'Allègre. Les projets de restructurations des labos spatiaux fleurissent avec vigueur depuis deux ans. Le remplacement du ministre n'a rien changé au fond, seulement la méthode : à présent, le gouvernement et les directions d'organismes cherchent à associer les personnels et leurs représentants syndicaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur politique. La loi sur l'innovation est en toile de fond de tous ces projets : partenariat avec l'industrie, etc.

Quels sont les buts que, comme syndicat, nous voulons voir conserver par ce segment de la recherche fondamentale ? Ils ne peuvent être que l'accroissement des connaissances, sachant qu'elles peuvent à tout moment, mais ce n'est pas programmable, déboucher sur des utilisations pratiques (exemple l'étude du soleil par les instruments du satellite SOHO permet de prévoir les perturbations dues aux éjections de matière coronale et affectant, en particulier, les satellites de communication).

Les activités spatiales sont organisées depuis longtemps au niveau européen dans l'Agence spatiale européenne (ESA). A part EURATOM et le CERN, les autres secteurs de recherche n'ont pas ce genre de structures européennes ; l'espace européen de la recherche (EER) <sup>(2)</sup> souvent cité dans les documents étudiés ne vise pas d'ailleurs à les en doter, c'est uniquement un moyen de programmation, très incitatif.

Le seul critère que nous devrions défendre est l'excellence scientifique des projets, des labos et des équipes. Il ne s'agit pas d'être angélique : autant sinon plus que d'autres disciplines, la recherche spatiale a vu ses moyens et en partie ses buts encadrés par les militaires et l'industrie d'armement. Le formidable bond en avant dans l'exploration de l'univers grâce aux observations dans le rayonnement infra rouge est venu quand le matériel militaire de détection équipant les satellites espions a été mis dans le commerce, pour ne prendre qu'un exemple. Les lanceurs civils sont évidemment les retombées des lanceurs militaires (fusées, systèmes de guidage, etc.). Pressentant la raréfaction des offres de satellites depuis l'effondrement de l'ex-URSS et les restrictions ailleurs, en particulier aux USA (voir l'abandon de la sonde solaire par G. Bush), J. Blamont préconisait d'ailleurs il y a quelques mois dans "le Monde" un rapprochement entre la recherche spatiale et les militaires.

C'est ce pilotage des recherches par les militaires et aussi par les industriels que nous devons nous efforcer de combattre, car les chercheurs qui veulent continuer à

comprendre l'univers se heurtent aux contraintes qu'il induit. Si l'objet des recherches spatiales intéresse peu ou pas du tout les industriels, par contre la prise en main totale de la réalisation des expériences les attire d'autant plus que la concurrence économique s'exacerbe dans le marché plus limité qu'il y paraît des satellites de télécommunications, de renseignement, et de "guerre des étoiles" (missiles anti-missiles, etc.). Ceci dit, la logique marchande se heurte à la logique scientifique. Même après avoir obtenu un marché, une entreprise peut très bien rompre le contrat en faveur d'un autre beaucoup plus juteux quitte à payer les pénalités de dédit (exemple vécu). Que devient l'expérience ?

Immédiatement, l'astronomie n'étant pas dans les priorités européennes <sup>(3)</sup> ni dans celles du gouvernement <sup>(4)</sup> (qui sont les mêmes évidemment), il est probable que ce dernier ne veut pas augmenter les crédits ni les effectifs de personnels statutaires, plutôt destinés décroître à l'occasion des nombreux départs à la retraite. Ces contraintes vont s'ajouter à celles précédemment décrites.

Dans ces conditions, il est tout naturel que les dirigeants de ce secteur aient envisagé des restructurations radicales. Comme pour la question des marchés publics, les aspects techniques soulignés ne doivent pas nous masquer les évolutions beaucoup plus stratégiques. La complexité des expériences spatiales, le coût "astronomique" de certaines d'entre elles ne sont pas choses nouvelles. Ce qui est nouveau, c'est l'insistance à les mettre en avant. Depuis très longtemps, la plupart des expériences spatiales sont le fait d'une coopération de plusieurs laboratoires. Dans la majorité des cas, cette coopération est internationale. Les critères de choix des équipes sont leurs capacités scientifiques et techniques, déjà évaluées dans la phase précédente de sélection des propositions. Les labos spatiaux ont donc l'habitude de travailler avec d'autres labos, souvent étrangers, à des expériences complexes, avec un partage des tâches qui ne l'est pas moins. Rien de nouveau là non plus. Selon les thématiques, ils ont aussi l'habitude de travailler ensemble, sur une base scientifique et pas nécessairement sur une base géographique.

La raréfaction des offres d'expériences spatiales a été anticipée il y a déjà quelques années en Allemagne, par exemple, avec la diminution brutale de la moitié du potentiel en personnels du Max Planck Institut für Aeronomie. La création de l'Institut Simon Laplace fédérant, entre autres, le Service d'Aéronomie et le Laboratoire de Météorologie Dynamique, la restructuration récente du LAS à Marseille, les projets qui nous occupent aujourd'hui

d'hui sont la conséquence d'une politique claire : **il n'y a plus de place pour autant de laboratoires spatiaux !** Du coup, des projets de regroupements voient le jour qui n'ont d'autre but que de préparer une contraction radicale du dispositif actuel. Ces projets n'ont rien à voir avec l'évolution normale, classique, des labos et équipes qui naissent, grandissent ou meurent. Dans le dernier cas, le syndicat veille à ce que les droits des personnels soient respectés ainsi que les conditions de travail. Par contre, il est impensable que le syndicat "accompagne" la contraction projetée, il doit au contraire aider les personnels à comprendre dans quel contexte elle se situe et dans quels buts, pour y faire échec. D'autre part, la pression des industriels pour reprendre la part tenue par les laboratoires dans l'étude et la réalisation des expériences induit les "partenariats" qui font aussi partie de ces projets.

Le colloque *"Recherche et technologie en astronomie"* tenu en janvier 1999 par l'INSU a tracé les axes de cette politique. Après un couplet convenu sur l'émergence des NTIC et des nanotechnologies, les conclusions portent sur une nouvelle organisation des laboratoires et des partenariats, en partant de postulats comme *"nombre de grands projets prioritaires seront réalisés dans l'industrie"* ou *"introduire de la souplesse dans le système avec un plus grand nombre de post-docs"*, *"modifier le rapport masse salariale/investissement"*. Il est recommandé une augmentation de la part de réalisation des projets soustraits à l'industrie de façon à libérer des forces pour plus de R&D dans les laboratoires. Les évolutions envisagées doivent se faire dans le cadre de pôles régionaux. Le partenariat avec l'industrie doit être renforcé, il faut organiser une formation des chercheurs et des ITA au monde industriel, systématiser et faciliter l'utilisation d'un cadre contractuel pour les relations laboratoire/industrie et faciliter les détachements et mises à disposition.

*Le CNES et l'INSU ont aussi travaillé sur l'évolution des laboratoires spatiaux en recommandant de constituer un nombre réduit de pôles régionaux, explicitement dans le cadre de l'EER :*

- Pôle autour de l'IPSL avec le Service d'Aéronomie, le CETP et le LMD, regroupant sept laboratoires, environ 700 personnes dans le domaine des sciences de la planète.
- Pôle astronomie Ile de France avec l'IAS, le DES-PA, le SAP/CEA, DEMIRM, ..., éventuellement, l'IAP, le LPCE d'Orléans.
- Pôle Sud Ouest avec la CESR, les laboratoires de l'observatoire de Midi Pyrénées, l'Observatoire de Bordeaux.
- Pôle Sud Est avec le LAM et l'OHP, l'OSU Marseille-Provence, le CERGA, l'Observatoire de Grenoble et l'IRAM, l'Observatoire de Lyon, peut-être l'Observatoire de Nice.

A chaque fois, on retrouve le même cocktail : *financement régional, association avec les industries et les PME locales, utilisation du grand nombre de départs à la retraite pour modifier en profondeur la structure des personnels des laboratoires, créer des GIE pour des partenariats d'une certaine durée, surmonter les difficultés dues aux nouvelles contraintes administratives du code des marchés, redistribuer les moyens au sein des pôles, recruter des CDD, etc.*

Un des groupes de travail (rapporteur D. Le Quéau), tape sur le clou : *inciter au partenariat avec les industriels, augmenter l'autonomie de moyens des labos, avoir la possibilité de récompenser (sic) les personnels en fonction de la spécificité de leur activité.*

Le Comité des Programmes Scientifiques du CNES (CPS) met aussi en avant les prochains départs massifs à la retraite des personnels techniques des labos spatiaux "historiques". Il y voit un risque de perte de compétence qu'il estime pouvoir compenser en partie par une augmentation des CDD, -déjà fort nombreux-. S'il applaudit aux projets de regroupements régionaux, il trouve trop lourde la proposition de *"superstructure d'interface technique et de gestion administrative entre labos, organismes et industrie"*. Comme par ailleurs, il veut redéfinir le rôle des labos spatiaux et du Centre spatial de Toulouse (CST) vis-à-vis de l'industrie *"qui a maintenant acquis la maîtrise des techniques spatiales"*, on peut en conclure qu'il est plutôt favorable à la gestion directe des projets par l'industrie.

Récemment, plusieurs directeurs de laboratoires de Toulouse ont produit un projet de *"pôles régionaux de management et d'ingénierie pour les sciences spatiales"* (PREMISS), dans la même veine mais cette fois plus détaillé. Ils portent une attention particulière au peu de "retour sur investissement" que les industriels peuvent espérer de la sous-traitance de la réalisation des instruments d'une part, et d'autre part à la difficulté à recruter dans les laboratoires les profils nécessaires à la conduite de grands projets (juristes, ingénieurs qualité, etc.). Ces pôles régionaux assureraient la maîtrise d'œuvre des instruments spatiaux. Ils seraient composés de personnels spécialisés dans la conduite des projets, venant des laboratoires associés, du CNES, des industriels partenaires. Ils auraient une structure juridique souple soumise seulement au contrôle a posteriori, facilitant les échanges de moyens et d'argent entre organismes et entreprises. Sont ainsi envisagés comme structure mixte un holding national dépendant du CNES, ou bien des sociétés civiles, ou bien un GIE commun, pouvant recruter des CDD.

De son côté, la direction de l'IAS, propose une unité mixte de service (UMS) (5) pour le *pôle "astrophysique spatiale Ile de France"*, qui couvrirait la gestion financière des projets (à la place de l'INSU), les aspects juridiques liés à la valorisation et à l'organisation des partenariats labos-industrie, la gestion des CDD attachés aux projets.

A cette étape de la réflexion, on ne peut pas s'empêcher de rapprocher ces propositions de créer de telles UMS de la décision du CNRS du 1/11/2000 d'installer l'Unité propre de service « approvisionnement scientifique » pour faire face à la complexification –déliée– des marchés publics. Il ne faut pas être naïf, sortir ces services du cadre où ils étaient (services centraux, laboratoires) au prétexte de la trop grande complexité des tâches, fait partie d'un plan visant à disloquer l'organisation actuelle (6) pour les externaliser dans une étape ultérieure. Rappelons qu'au ministère des Finances, une expérimentation en cours confiée à Havas Voyages-American Express le traitement des missions (transport et hébergement) des agents en déplacement. Rappelons la manière dont le gouvernement s'y est pris pour privatiser France Télécom et s'y prend pour faire de même à la SNCF. Rappelons également que le futur synchrotron SOLEIL est prévu dans le cadre d'une société de droit privé, au nom des prétendus "partenariats".

Sans entrer dans des considérations scientifiques trop détaillées, la maîtrise des instruments spatiaux est indispensable. Ce ne sont pas des instruments fabriqués en série selon un cahier des charges complet et figé une fois pour toutes. Ce sont des ensembles la plupart du temps uniques (7). La connaissance complète de la fonction d'instrument ne se limite pas à son seul étalonnage (que l'industrie ne dispute pas aux labos tant qu'elle ne peut pas être payée en régie, tant le volume de travail est difficile à évaluer). Les chercheurs des labos spatiaux, essentiellement expérimentalistes, savent très bien que l'étude, le suivi détaillé de la fabrication, l'intégration, la mise au point, les essais doivent être faits dans le labo si on veut vraiment savoir ce qui est mesuré par l'instrument au bout du compte. La capacité des industriels à faire de tels instruments est indéniable (SPOT en est un bon exemple). La question n'est pas là. Le secret commercial, les secrets de fabrication et des procédures, intimement liés à la propriété privée des moyens de production, sont un obstacle insurmontable à la nécessaire transparence. Le suivi des études et de la fabrication chez les sous-traitants nécessite par ailleurs un temps et un travail quasiment aussi grands que faire les tâches d'études au labo (dont aucun ne cherche à avoir des ateliers capables de concurrencer l'industrie et qui sous-traitent la fabrication des pièces ou constituants en toute indépendance). On ne connaît jamais aussi bien son instrument s'il n'a été "fait" au labo.

Syndicalement dans cette affaire, nos seuls critères devraient être la défense de l'indépendance scientifique des laboratoires, de la qualification, du salaire et du statut des personnels. Cela passe par le remplacement de tous les départs, par la titularisation des agents sur contrats, par le recrutement dans tous les corps de métiers à tous les niveaux. Le syndicat doit combattre les projets de création de GIP, GIE, sociétés civiles, UMS, URS, etc. d'ailleurs épinglés par la Cour des comptes qui voit en eux un détournement. Je ne pense pas que le syndicat ait à faire des propositions d'organisation des labos et du CNRS, pas plus que des contre-propositions.

Notre syndicalisme CGT n'est pas un syndicalisme de co-gestion. En effet, qui peut dire à l'avance que telle organisation n'entraînera pas ensuite des conséquences négatives pour les personnels ? Ce n'est pas là le rôle du syndicat. Mettre un doigt dans la cogestion, c'est engager le renoncement à défendre les personnels *en toutes circonstances*. On comprend pourquoi G. Berger voudrait ne négocier qu'avec les élus et non avec les organisations syndicales à qualité. Elle compte sur le fait qu'ils se trouvent dans le cadre particulier d'une section, d'un département, et qu'on veut les y considérer avant tout comme des professionnels. La pression bien compréhensible qui s'exerce sur eux pour qu'ils fassent des "propositions" de gestion ne doit pas gagner le syndicat. C'est tous ensemble, élus et militants, que nous aiderons les personnels à défendre le CNRS.

Le 17 juillet 2001.

(1) Cette tribune libre fait suite à la contribution personnelle du camarade M. Armengaud publiée dans le BRS 372 de juin-juillet 2001, présentée malencontreusement je crois dans la rubrique "comptes rendus des élus". Le syndicat, confronté à des projets inédits, doit d'abord organiser en son sein la discussion la plus libre pour préparer le débat dans ses instances et élaborer une position. C'est un des buts de ces tribunes libres.

(2) Promouvoir des pôles et centres d'excellence, leur mise en réseaux.

(3) Les sept priorités-clés du nouveau programme-cadre (6<sup>e</sup> PCRD) sont : les technologies de l'information ; le "développement durable" ; la génomique et la biotechnologie ; les nanotechnologies, les matériaux intelligents ; l'aéronautique et l'espace ; la sûreté alimentaire ; "citoyens et gouvernance". Dans chacun des cinq premiers cas, la Commission européenne précise : "afin de renforcer l'industrie européenne". Le 6<sup>e</sup> PCRD est présenté comme l'outil de la réalisation de l'Espace européen de la recherche (EER).

(4) Selon la note de cadrage "Réflexion stratégique du CNRS" présentée au CA du CNRS le 23 février 2001, par le président, G. Mégie : prendre en compte les priorités du gouvernement (p 2) : rajeunissement et mobilité, interdisciplinarité, partenariat renforcé avec l'enseignement supérieur, innovation et transfert de technologie. Priorité aux sciences de la vie, aux STIC et à l'environnement. Ouverture sur l'extérieur. Partenariat avec les universités, les collectivités territoriales. Renforcer le rôle des directeurs de laboratoire.

Modifier l'évaluation des chercheurs et des recherches en la couplant à une évaluation stratégique. Collaborations et partenariats dans le cadre de l'espace européen de la recherche, en particulier pour les TGE.

(5) Réglementairement, une UMS est créée par convention entre le CNRS et un ou plusieurs autres partenaires pour 4 ans renouvelables. Les partenaires lui affectent des personnels. En principe, c'est le CNRS qui gère les contrats.

(6) Organisation qui est loin d'être parfaite mais qui a permis jusqu'à présent de faire ... de la recherche fondamentale.

(7) Je ne parle pas des expériences constituées de dizaines d'instruments identiques comme certaines en climatologie ou autre qui relèvent évidemment d'une fabrication intégrée industrielle.

# Retraites, attention au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) !

Par René Malzieu (retraité)

Après la déclaration de Jospin le 21 mars 2000, j'ai alerté les ita et les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, qui appartiennent au statut de la fonction publique, sur les graves dangers que les orientations gouvernementales allaient faire sur leur retraite. "L'iniquité", que représenterait le statut de fonctionnaire par rapport à celui du privé mis à mal par les lois Balladur-Veyl de 1993, est périodiquement remise en avant et cela n'est pas sans effet sur l'opinion publique. Je n'ai pas cessé d'insister sur la nécessaire solidarité entre les actifs et les retraités quel que soit leur régime.

## Le COR contre la retraite de la Fonction Publique

Les travaux du Conseil d'Orientation des retraites (COR) créé par Jospin en mai 2000 ne font que confirmer les orientations néfastes du gouvernement en matière de retraite. La composition même du COR lui permet de traduire les orientations gouvernementales. (représentants des Confédérations, Medef, parlementaires, personnalités qualifiées).

Ce COR s'est réuni plusieurs fois depuis son installation.; remarquons que chaque réunion a donné lieu à une nouvelle campagne contre les retraites de la Fonction Publique. En fait, les rapports produits s'appuient sur les thèmes catastrophiques de Charpin, de sinistre mémoire. La réunion du 4 juillet, en particulier, a donné lieu dans la presse et les médias télévisés à un feu nourri contre les retraites de la Fonction Publique. De ce COR, sont sortis des rapports très significatifs.

- L'un s'intitule : "**Premières réflexions sur une politique et des mesures de rééquilibrage du système de retraite**"

Sa philosophie essentielle est la suivante :

- Aligner les retraite à 40 annuités pour tous dans un premier temps
- Envisager par la suite le décalage d'un an pour tous les régimes.

*On n'est pas si loin des objectifs du Medef, qui pourtant a refusé de siéger au COR jusqu'à présent.*

Il y a dans ce rapport des phrases savoureuses : "un consensus existe pour ne pas dégrader le taux de remplacement des salariés du secteur privé au-delà de ce qui est projeté avec les mesures actuelles" "(lois de 1993 qui s'échelonnent jusqu'en 2003). Et d'ajouter : "dans d'autres régime en revanche, le niveau du taux de remplacement n'est pas forcément intangible sauf à laisser se creuser les iniquités entre régime" (sic !).

Quand on vous dit que ces gens du COR travaillent pour plus de justice.! Ce rapport s'appuie d'ailleurs sur l'exemple allemand où Schröder vient de faire passer des lois iniques contre les retraites.

- Un autre rapport s'intitule : "**Inégalités de situation vis-à-vis de la retraite entre les régimes de salariés du secteur privé et le régime des fonctionnaires.**"

Dans ce rapport, on enfonce le clou. On souligne la dégradation rapide pour les fonctionnaires en termes de dépenses de l'état s'entend. On insiste aussi sur la référence aux lois Balladur-Veyl de 1993 pour le privé. " La question de savoir s'il faut faire des réformes pour les retraites des fonctionnaires est posée dans l'opinion". Gouvernement et médias ont fait ce qu'il fallait pour cela. Dans la foulée, le rapport propose de remettre en cause "les six derniers mois de référence" pour le public au lieu des "25 meilleures années" pour le privé, la revalorisation indexée sur l'indice des traitements pour les fonctionnaires au lieu des prix pour le privé.

En conclusion, "l'allongement à 40 ans de la durée de cotisation pour les fonctionnaires diminuerait les besoins de financement pour les retraites des fonctionnaires et irait dans le sens de réduction des inégalités". Une seule question pour les rédacteurs, comment arriver à ces 40 annuités qui vont de soi pour le COR.

- Enfin une contribution s'intitule "**les retraites des fonctionnaires**". Elle fait évidemment référence au discours de Jospin du 21 mars 2000 et s'attache à avancer" un certain nombre de propositions qui pourraient constituer un accompagnement des mesures d'allongement des durées de cotisation".

➤

Ainsi, c'est très clair ! Les travaux du COR constituent une grave menace contre la retraite des fonctionnaires, ces "favorisés", qu'on veut opposer aux travailleurs du privé dont on constate la dégradation de leur retraite suite aux lois Balladur, qu'il n'est d'ailleurs, pas question d'abroger, mais d'étendre à la Fonction Publique.

*La grande presse ne s'y est pas trompée. Elle a aussitôt enfourché le cheval. "Retraites : la grande inégalité", se désole le Parisien du 3 juillet qui mène une attaque en règle contre la retraite de la Fonction Publique. Le Figaro de ce jour allait dans le même sens. Les journaux télévisés aussi. Le Monde lui rentre dans le jeu de ceux qui s'efforcent de cacher le danger. Après avoir rappeler l'essentiel du contenu des travaux du COR, il conclut : "le document n'a que le statut d'une note d'étude" (sic !).*

## Le danger est grand

. **Le rapport doit être transmis à Jospin à l'automne.** Le mettra-t-il en œuvre ? Temporiserait-il avant les présidentielles. Ou, plus probablement, fera-il, "le dos rond" en attendant les échéances électorales.

*Ce qui est évident, c'est que le COR a bien travaillé pour le pouvoir d'aujourd'hui et de demain quel qu'il soit. Tout se met en place pour une décision après les élections, le pouvoir ayant alors du temps devant lui.!*

Le danger est d'autant plus grand que, hormis ces attaques en pointe dans les médias, lors des réunions du COR, le calme semble régner à propos des retraites. Contrairement, d'ailleurs aux engagements pris par Jospin et son ministre Sapin, aucune négociation sur les retraites Fonction Publique n'a été engagée. C'est que, les élections présidentielles approchant, le gouvernement voudrait éviter d'en rajouter à un bilan déjà déplorable.

Dans ce contexte, on peut constater un consensus de fait entre les membres du COR. Soit qu'il y ait accord de fond. On connaît les positions de la CFDT, proches de celle du Medef. Soit qu'il y ait une conception tendant à laisser le problème "mûrir" dans les comités gouvernementaux. La confédération et l'UGFF n'ont guère fait d'efforts depuis la mise en place du COR pour sensibiliser et alerter les actifs et les retraités sur ce qui se tracte dans les coulisses du COR où il y a pourtant deux représentants de la CGT.

Une journée d'action et de grève par-ci par-là, ne

saurait suffire, étant donné la volonté qu'il y a dans les sphères gouvernementales, patronales et même syndicales de mettre en cause la retraite des fonctionnaires.

Se contenter de dire comme l'a fait Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral après l'examen par le COR des documents en question : "Il n'y a pas le moindre début d'engagement du Conseil en tant que tel sur cette note" procède, pour le moins, d'une grande naïveté.

Seule l'intervention des personnels avertis, en solidarité avec les travailleurs du privé, pourra mettre en échec les manœuvres en cours sur les retraites de la Fonction publique, avec pour base revendicative :

Refus de toute remise en cause de la retraite de la Fonction Publique qui permet de partir à la retraite à 60 ans avec 37 annuités et demie de cotisations avec 75 % des six derniers mois de salaires indexation des retraites sur les salaires. Alignement des travailleurs du privé sur la retraite des fonctionnaires.

## Union Confédérale Retraites-CGT

### Retraites : 13 décembre, Bruxelles TOUS ENSEMBLE

Huit mille retraités d'Europe à Bruxelles, le 12 octobre 2000. Quatre vingt mille actifs et retraités d'Europe à Nice, le 6 décembre 2000, lors du sommet des chefs d'Etat de l'Union européenne, sous la présidence française. Parmi d'autres initiatives, en France, en Europe ou dans le monde (Seattle, Gènes...), celles-ci ont porté la volonté des salariés de voir se concrétiser des droits sociaux, réels en Europe.

La Charte des droits fondamentaux, adoptée à Nice, est très éloignée de nos objectifs. Elle ne répond pas à nos revendications. Et malgré ses limites, elle n'est qu'une recommandation. Elle n'a aucun caractère obligatoire pour les Etats.

Depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre 2001, la Belgique assure la présidence de l'Union européenne. Parmi ses objectifs: "Le modèle social européen". Mais, entre les intentions annoncées et les résultats, l'écart risque fort d'être important. Nice s'est soldé par des mesures décevantes.

Depuis, l'actualité sociale a mis en évidence une dégradation importante du climat social, avec les prises de décisions brutales de plusieurs grands groupes industriels, financiers et commerciaux, visant à fermer des dizaines d'entreprises et à licencier des milliers de salariés, en France et en Europe. La Commission européenne pousse à l'accélération de l'ouverture des secteurs publics aux capitaux privés, sans considération, pour les missions d'intérêt général à assumer et les obligations de services publics que cela suppose.

Elle pousse aussi à la modification des régimes de retraites, en préconisant l'allongement des durées de cotisations et le développement de systèmes par capitalisation dans chacun des pays de l'Union européenne. Nos actions en cours : pour exiger la revalorisation des basses pensions et 1000 francs pour toutes et tous. L'amélioration des textes concernant l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), dont les décrets sont en cours de publication, doit aussi retenir toute notre attention, ainsi que la question de la santé, des services publics et de proximité nécessaires au bien vivre pour tous, et notamment pour les personnes âgées.

Que ce soit en France ou en Europe, chacun peut remarquer la cohérence des attaques et des revendications. Si agir dans notre pays est indispensable, agir à d'autres niveaux, notamment en commun avec toutes les organisations syndicales d'actifs et de retraités d'Europe, est tout aussi indispensable pour infléchir les politiques ultra-libérales, dans un sens porteur de progrès social.

**Le 13 décembre 2001, à Bruxelles, nous serons des milliers de retraités CGT présents avec des dizaines de milliers de salariés actifs et retraités de tous les pays de l'Union européenne. Cette force aidera à peser sur les décisions, c'est notre avenir; et celui de nos enfants qui est en jeu.**

MICHEL BRUNEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UCR

## Résultats des élections au Conseil d'administration de l'IRD 2001

*Le taux de participation global est de 45,85 %.*  
Les résultats par collège sont les suivants :

Collège I : Chercheurs  
Inscrits : 760  
Votants : 337  
Taux de participation : 44,34 %

Les suffrages obtenus :  
CFDT : 149 voix (45,43%)  
CGT : 33 voix (10,06%)  
FO : 57 voix (17,38%)  
FSU : 89 voix (27,13%)

La répartition des sièges :  
CFDT : 1 siège (Jacques LOMBARD)

CGT : /  
FO : 1 siège (Patrick LE GOULVEN)  
FSU : 1 siège (Alain FROMENT)

Collège II : I.T.A.  
Inscrits : 745  
Votants : 353  
Taux de participation : 47,38 %

Les suffrages obtenus :  
CFDT : 134 voix (39,88%)  
CGT : 92 voix (27,38%)  
FO : 110 voix (32,74%)

La répartition des sièges :  
CFDT : 1 siège (Joseph LAURE)  
CGT : 1 siège (Pascal GREBAUT)  
FO : 1 siège (Didier BRUNET)

Pour mémoire, lors du scrutin  
du 13/10/1998, les résultats  
avaient été les suivants :  
*Le taux de participation global est  
de 59,69%*

Collège I : Chercheurs  
Inscrits : 802  
Votants : 479  
Taux de participation : 59,73%

Suffrages obtenus :  
CFDT : 261 (56,62%)  
CGT : 45 (9,76%)  
FO : 82 (17,79%)  
FSU : 73 (15,83%)

Répartition des sièges :  
CFDT : 2 sièges (Francis GEN-  
DREAU, Sévastianos ROUSSOS)  
CGT : /  
FO : 1 siège (Alain CASENAVE)  
FSU : /

Collège II : I.T.A.  
Inscrits : 751  
Votants : 448  
Taux de participation : 59,65%

Suffrages obtenus :  
CFDT : 154 (38,02%)  
CGT : 107 (26,42%)  
FO : 144 (35,56%)

Répartition des sièges :  
CFDT : 1 siège (Roger-Claude LE-  
MOINE)  
CGT : 1 siège (Hanka HENSENS)  
FO : 1 siège (Didier BRUNET)

Commentaires : Sans crier victoire on voit que le SNTRS progresse lentement en pourcentage, et garde un siège ITA. Le SNCS prend des voix chercheurs au STREM-CFDT, le SNPR-FO perd des voix chez les ITA.

On se pose la question des causes de la faible participation...

**Ambassade du Bangladesh**

Villejuif, le 3 septembre 2001

Le Bureau National du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT), informé de l'assassinat le 2 août dernier par des hommes armés, d'Iqbal Majumder, militant ouvrier, responsable de la Fédération nationale des travailleurs du Bangladesh, secrétaire du Parti démocratique des travailleurs du Bangladesh, vous prie de transmettre à votre gouvernement l'exigence d'une commission d'enquête judiciaire publique pour retrouver et faire juger les assassins et leurs commanditaires.